

PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE 2019/2022

S'engager ensemble au service des Val-de-Marnais :
accompagner, financer, outiller, mettre en réseau

LE VAL-DE-MARNE SOLIDAIRE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



© Alain Bachelier

Christian Favier

Président du Conseil
Départemental

La lutte contre la précarité énergétique constitue un véritable défi à la croisée de questions environnementales, sociales et économiques pour un accès à des logements peu énergivores, préservant la santé, le bien-être et le pouvoir d'achat de ses habitants, tout en contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique.

La précarité énergétique touche un nombre toujours plus important de Val-de-Marnaises et Val-de-Marnais. Les personnes vulnérables sont les premières concernées et voient leurs situations déjà complexes se détériorer : du fait d'un habitat inadapté, dégradé ou de ressources insuffisantes, elles n'arrivent plus à satisfaire leurs besoins élémentaires en énergie (chauffage, eau chaude, cuisine, déplacements...) ou s'exposent à des impayés et endettement. Dès 2009, le Département a engagé des réflexions en lien avec les acteurs de terrain afin de construire une réponse ambitieuse visant à résorber la précarité énergétique en Val-de-Marne. Une approche partenariale essentielle à la réussite d'une telle politique face à la multitude d'acteurs intervenant sur le sujet.

Dès 2009, le Département a engagé des réflexions en lien avec les acteurs de terrain afin de construire une réponse ambitieuse visant à résorber la précarité énergétique en Val-de-Marne. Une approche partenariale essentielle à la réussite d'une telle politique face à la multitude d'acteurs intervenant sur le sujet.

Passer à la vitesse supérieure pour résorber la précarité énergétique à l'échelle du Département, c'est l'objectif de ce second plan, qui propose une solution innovante et ambitieuse.

Il comporte d'une part, les engagements du Département en tant qu'acteur de la lutte contre la précarité énergétique, à travers ses politiques publiques et à destination des Val-de-Marnais.

Mais il va plus loin en proposant de construire, avec l'ensemble des acteurs départementaux, la complémentarité des réponses à apporter. Il affirme ainsi le rôle départemental de coordination des actions de lutte contre la précarité énergétique en proposant une structure collaborative ayant pour objectif de mutualiser ressources et moyens d'action afin d'apporter une réponse adaptée à toutes les situations de précarité énergétique. Il s'agit de mieux agir collectivement, de simplifier le parcours de l'utilisateur tout en l'accompagnant sur la durée.

Une politique de lutte contre la précarité énergétique emblématique de la manière dont le Département conçoit la transition écologique : solidaire, utile et innovante. Une transition juste qui n'oppose pas la fin du mois à la fin du monde. Une transition construite avec les acteurs du territoire. Une transition ambitieuse pour contribuer à notre échelle et avec humilité au défi planétaire de la lutte contre le dérèglement climatique : il y a urgence !

SOMMAIRE

POURQUOI UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ?..... 6

- > La précarité énergétique touche de nombreux Val-de-Marnais.....7
- > Le Département est un acteur majeur de la lutte contre la précarité énergétique.....9
- > Les premières réponses apportées par le Département : vers la mise en place d'un Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique en 20149

UN PROCESSUS D'ÉLABORATION BASÉ SUR LA VALORISATION DES EXPERIMENTATIONS ET LA CONCERTATION DES ACTEURS12

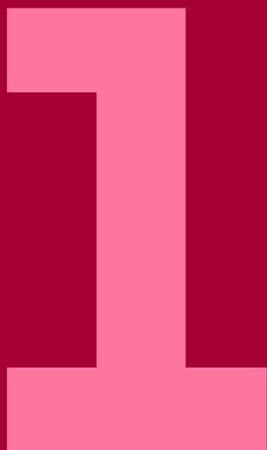
- > La lutte contre la précarité énergétique : un enjeu majeur à la croisée des politiques publiques départementales 13
- > Les grands enseignements de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique15
- > Une démarche de concertation qui vient confirmer les expérimentations pour une politique publique au plus près des besoins des Val-de-Marnais 19

UN PLAN CONSTRUIT EN COHÉRENCE AVEC LES BESOINS IDENTIFIÉS POUR ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET ACTEURS DU TERRITOIRE21

- > Objectif stratégique 1 : Pérenniser un accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en particulier à domicile22
- > Objectif stratégique 2 : Apporter aux Val-de-Marnais une première réponse aux besoins de financement de la lutte contre la précarité énergétique23
- > Objectif stratégique 3 : Harmoniser la formation et l'outillage des professionnels pour allier culture commune et meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais.....24
- > Objectif stratégique 4 : Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire départemental pour optimiser une action publique concertée, cohérente et efficace.....24

FICHES ACTIONS 26

CONCLUSION 63



POURQUOI UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ?

La précarité énergétique touche de nombreux Val-de-Marnais

En France, le secteur du logement représente 30% de la consommation totale d'énergie finale et 40% des dépenses d'énergie, ainsi que 23% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans le Val-de-Marne, sur 575 600 logements recensés en 2006, plus de quatre sur dix (43,1 %) ont été construits entre 1949 et 1974, soit une proportion supérieure à la moyenne régionale (34,4 %), à celle de la petite couronne (41,8 %) et surtout à celle de la France métropolitaine (28,6 %).

La part des logements construits avant 1949 est, dans le département (24,8 %) comme en Île-de-France (22,5 % hors Paris), très inférieure à la moyenne de la France métropolitaine (32,6 %). Elle représente cependant près d'un logement sur quatre. Ce sont donc 67 % des logements qui ont été construits avant la première réglementation thermique (1974) contre 60 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Le logement sous toutes ses formes : 75% d'appartements et 23 % de maisons, représente donc un important gisement d'économies d'énergie, au-delà de la question du traitement de la précarité énergétique.

La définition française de la précarité énergétique se trouve dans l'article 11 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui précise :

« Est en précarité énergétique toute personne ou famille qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

La précarité énergétique est la conséquence du cumul de plusieurs phénomènes, à savoir, le prix de l'énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments et le revenu des ménages. Elle peut être identifiée selon trois indicateurs qui mettent chacun l'accent sur l'un d'entre eux et qui font émerger des profils types de ménages différents recouvrant des enjeux spécifiques¹:

- Le **taux d'effort énergétique élevé**, supérieur à 10% pour les ménages appartenant aux trois premiers déciles² ce qui signifie que plus de 10% des ressources de ces ménages sont consacrés aux factures d'énergie.

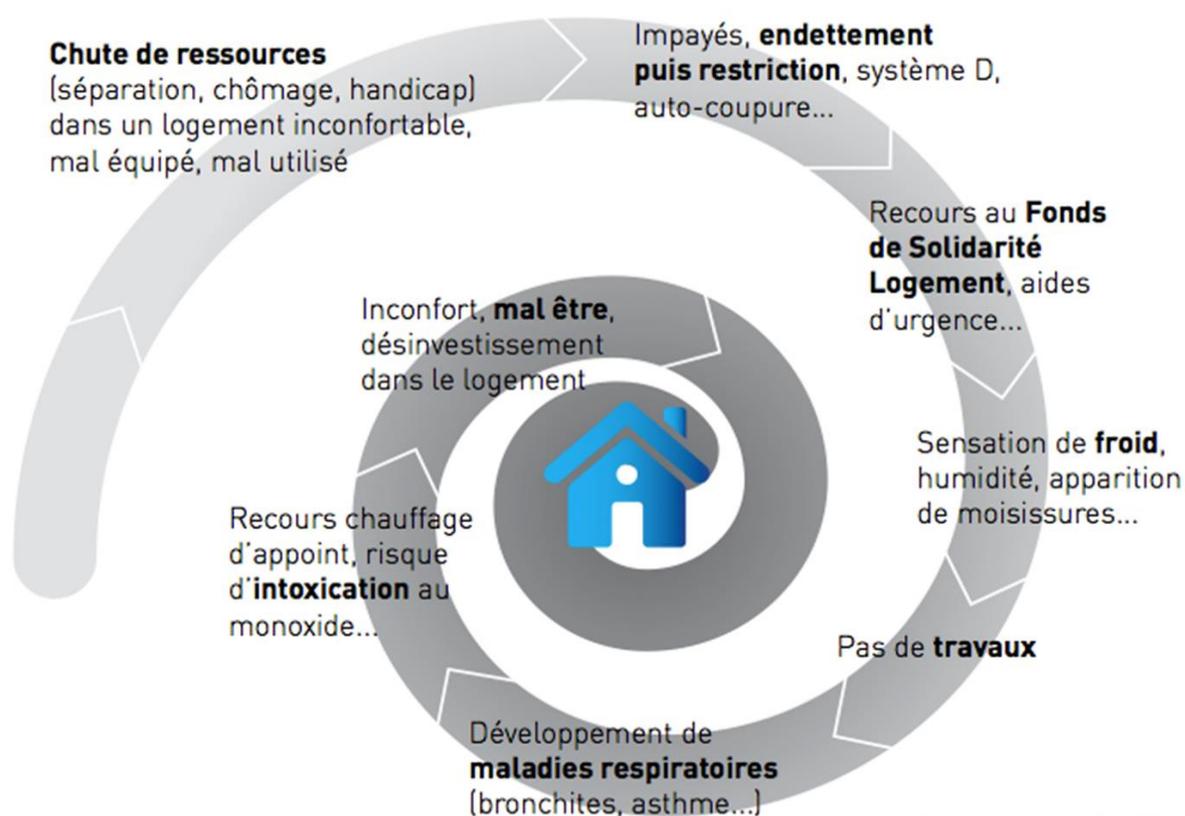
Pour rappel, Selon les définitions de l'Insee, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian (soit en-dessous du seuil de pauvreté). Les ménages pauvres, au sens monétaire du terme retenu par l'Insee, correspondent à peu près au premier décile de revenus. Les ménages modestes sont ceux des déciles 2 et 3. Concrètement, depuis le 1er janvier 2018, les ménages éligibles au chèque énergie sont les personnes seules déclarant moins de 7 700 € de revenus annuels et les couples déclarant moins de 11 550 € (+ 2 310 € par personne supplémentaire dans le foyer). Le Val-de-Marne devrait ainsi compter **64 836 bénéficiaires** en 2018.

¹ Voir le tableau de bord et les divers rapports publiés par l'ONPE (Observatoire national de la précarité énergétique sur le site www.onpe.org

² En **statistique descriptive**, un **décile** est chacune des 9 valeurs qui divisent un jeu de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population. (Déf.Wikipédia.org)

- **Les personnes qui déclarent ressentir du froid dans leur logement** : 3,5 millions de Français déclarent souffrir du froid, même si parmi eux, de nombreux ménages bénéficient de l'électricité et du gaz à prix réduit. **24% des ménages français³ déclarent se priver de chauffage pour faire face à une autre priorité** : les besoins alimentaires. Ils disposent d'une installation de chauffage insuffisante pour assurer le confort souhaité, ils sont victimes d'une panne durable de leur installation de chauffage, d'une mauvaise isolation du logement ou d'une coupure du fournisseur d'énergie suite à un impayé.
- **L'indicateur BRDE (Bas Revenus/Dépenses Elevées)** qui concerne les ménages français qui, pour se chauffer, dépensent trop au regard de leurs moyens. En 2013, la facture énergétique moyenne atteint **1 925€⁴** pour les ménages en précarité énergétique contre 1 524€ de moyenne, **soit 400€ de plus par an pour les plus modestes !** Dans le Val-de-Marne, les demandes d'aides aux impayés d'énergie et d'eau sont en constante augmentation et en 2017, **18088 aides ont été versées par le Fonds de Solidarité Habitat départemental (FSH) pour des impayés d'énergie**, ce qui correspond à un total de 1 990 042 € auxquels s'ajoutent 144 aides aux impayés d'eau pour un montant de 18 050€.

La précarité énergétique est un phénomène aux conséquences diverses et souvent cumulatives ; S'il n'est pas traité, le phénomène risque de s'aggraver dans le temps comme l'illustre le schéma ci-dessous permettant de mettre en lumière l'aspect évolutif et complexe du phénomène.



³ Exploitation de l'enquête Phebus : Mieux qualifier les situations de précarité énergétique, CSTB / ONPE, oct. 2015

⁴ ENL(Enquête nationale Logement), 2013, INSEE

Le Département est un acteur majeur de la lutte contre la précarité énergétique

Les questions relatives à la précarité énergétique se posent de manière forte pour le Département depuis plusieurs années. C'est pourquoi il a décidé d'agir pour enrayer ce phénomène et proposer des solutions nouvelles aux ménages qui en sont victimes.

Par un vote unanime du 16 mars 2009, l'Assemblée départementale a validé le principe de mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial du Val-de-Marne (PCET) comportant cinq enjeux et qui implique des actions fortes pour notre avenir, à savoir :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Encourager la sobriété énergétique ;
- Développer les énergies renouvelables accessibles à tous ;
- Adapter notre territoire et notre économie au dérèglement climatique ;
- Lutter contre la précarité énergétique.

Depuis ce vote, le cadre réglementaire renforce la légitimité du Département dans la lutte contre la précarité énergétique. En effet, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 désigne le département, garant des solidarités sociales, comme chef de file de la contribution à la résorption de la précarité énergétique et la loi NOTRe du 7 août 2015 précise que : « Le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide et action relative à la prévention ou à la prise en charge de situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services publics dont il a la charge ».

Les premières réponses apportées par le Département : vers la mise en place d'un Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique en 2014

Pour lutter, contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne, une stratégie a été développée pour répondre à la nécessité première de mieux connaître et comprendre afin de mieux agir. Le Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique 2014/2018 en est la concrétisation.

En premier lieu, une étude pour le repérage de la précarité énergétique en Val-de-Marne menée en 2013, sur la base de l'ensemble des données disponibles, a permis d'identifier, à l'IRIS⁵, les territoires du Val-de-Marne, dont les habitants sont les plus exposés aux différents facteurs contribuant à la précarité énergétique.

L'objectif de cette « étude pour le repérage de la précarité énergétique en Val-de-Marne » est de déterminer les formes de précarité énergétique existantes dans le Val-de-Marne pour éclairer la décision publique, améliorer les actions déjà engagées et élaborer les actions adaptées pour répondre aux différents visages de ce phénomène.

Cette étude adopte une définition très large qui complète la définition française de la précarité énergétique en y ajoutant certains facteurs importants telle **l'utilisation contrainte d'un véhicule pour les déplacements domicile-travail** et éclairants telle **l'exposition du logement au bruit**.

⁵ IRIS : *îlot Regroupé d'Informations Statistiques* représentant environ 2000 personnes

L'analyse de ces données a permis de déterminer des groupes aux caractéristiques communes. Les cinq groupes obtenus par cette typologie ne doivent pas faire oublier que chacun des IRIS qui les constituent peuvent être composé de personnes aux caractéristiques sociologiques multiples et variées. Il s'agit là d'interprétations de moyennes qui peuvent cacher de grandes disparités au sein d'un même IRIS.

Il faut, par ailleurs, noter que le revenu médian départemental, 21 184 € annuels par ménage (UC), est supérieur au revenu médian national (18 355 €), cependant 42% des ménages Val de marnais ont des ressources inférieures à ce seuil.

Cette étude nous permet de constater que plus de la moitié des Val de marnais, à savoir **58,5 %**, **ont un niveau de revenus qui leur permettrait de bénéficier des aides de l'ANAH** pour la rénovation énergétique. Cependant, au vu du coût des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des logements anciens, de l'émergence des problématiques d'économies d'énergie et du développement trop récent des politiques d'incitation à la réhabilitation énergétique, il est probable⁶ que ces logements n'aient majoritairement pas bénéficié des travaux nécessaires pour les rendre efficaces énergétiquement.

Le combustible principal dominant est comme ailleurs en France, le gaz. Pour autant, grâce à la géothermie, très présente dans certains territoires départementaux, on compte un nombre important de ménages en habitat collectif, bénéficiant du chauffage urbain en réseau de chaleur.

Les données recueillies permettent de constater qu'en moyenne 50% des actifs référents d'un ménage, utilisent comme mode de transport principal un véhicule motorisé pour effectuer les trajets domicile-travail. Les Val de marnais consacrent donc une part significative de leurs revenus aux dépenses d'énergies liées aux déplacements, malgré la présence d'un réseau de transports en commun très développé.

Enfin, la carte d'exposition au bruit est très directement superposable avec celle obtenue dans le cadre de cette étude et montre donc qu'il y a une « double peine » : les ménages les plus modestes et le plus en risque de précarité énergétique sont également ceux les plus exposés au bruit induit par les axes de transports routier, ferroviaire et aérien.

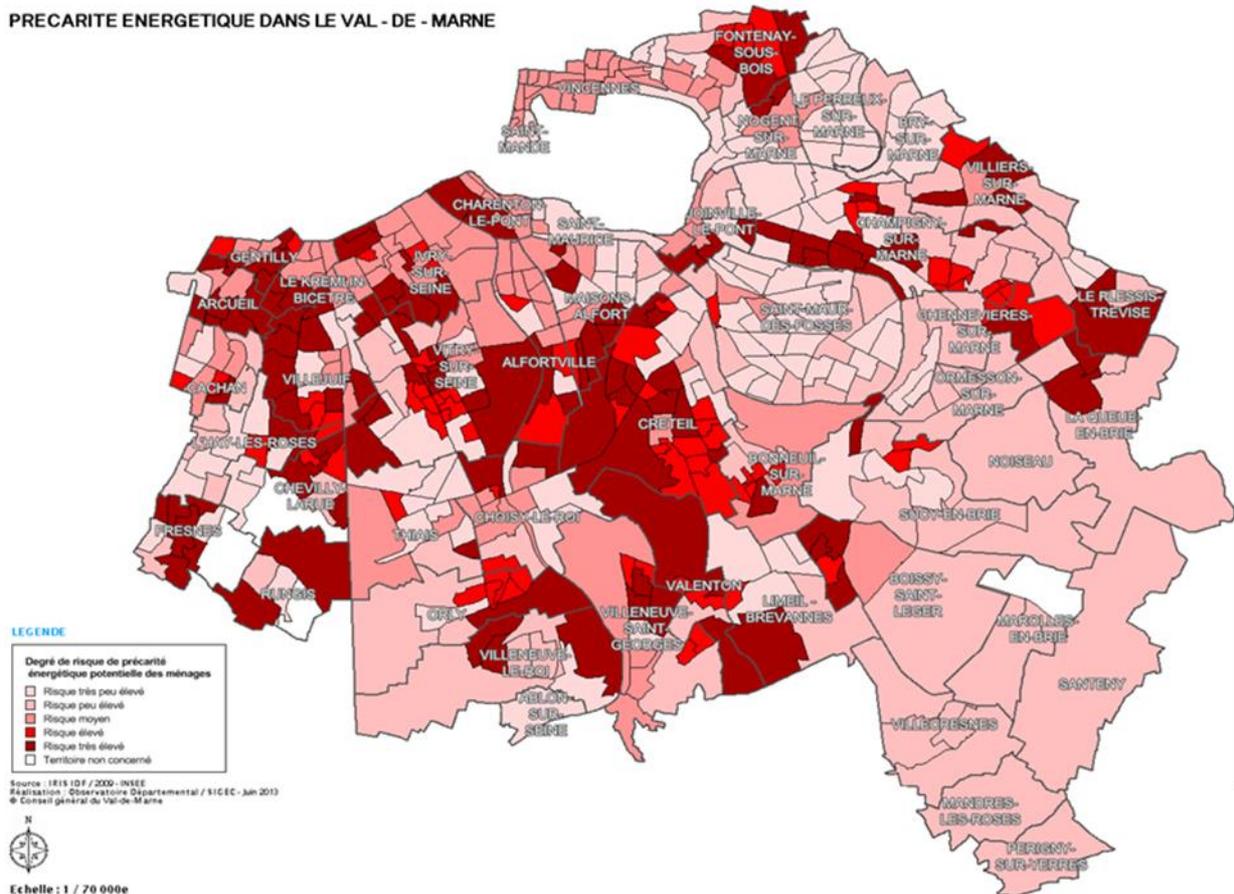
Les principaux indicateurs ont été traduits dans un tableau et une carte présentée ci-après. Elle permet de cibler les territoires les plus exposés à la précarité énergétique. Cette carte rend ainsi aisément visible les territoires qui exposent le plus leurs habitants aux facteurs concourant à la précarité énergétique pour faciliter la priorisation des actions publiques à engager :

⁶ Aucune donnée n'est disponible pour connaître a priori le degré de rénovation d'un logement

Tableau récapitulatif des principaux facteurs d'exposition à la précarité énergétique pour chaque groupe

Groupes	Revenus	Ménages à risques	Bâti	Système de chauffage	Energie	Déplacements
G 1 risque très élevé	- Revenus très modestes	- Familles monoparentales - Familles nombreuses - Chômeurs - CSP à faibles revenus - Retraités propriétaires	Mauvaise qualité : forte potentialité de présence de passoires thermiques	- Collectif majoritairement	- Urbain (27%) - Electricité (15%)	- Part élevée d'actifs aux faibles ressources utilisant quotidiennement un véhicule
G 2 risque élevé	- Revenus les plus faibles	- Familles monoparentales - Familles nombreuses - Chômeurs et bénéficiaires du RSA - CSP à faibles revenus	Logement social ancien. Pas d'information sur la qualité du bâti	- Collectif très majoritairement	- Urbain (55%)	- Part élevée d'actifs aux faibles ressources utilisant quotidiennement un véhicule
G 3 risque moyen	- Revenus juste au-dessus de la moyenne départementale	- Ménages d'une personne - Chômeurs et bénéficiaires du RSA	Des copropriétés très anciennes dans le secteur privé		- Part importante de chauffage tout électrique (33%)	
G 4 Risque peu élevé		- Part importante de retraités	- Habitat pavillonnaire ancien dominant		- Fioul (16%) - Tout électrique (23%)	69% des actifs et 24 % de CSP à faibles revenus utilisant quotidiennement un véhicule
G 5 Risque Très Peu élevé		- Part importante de retraités	- Peu de pavillons mais très anciens		Fioul (16%) Tout électrique (24%)	57% des actifs utilisant quotidiennement un véhicule

PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE VAL - DE - MARNE



2

UN PROCESSUS D'ÉLABORATION BASÉ SUR LA VALORISATION DES EXPERIMENTATIONS ET LA CONCERTATION DES ACTEURS

La lutte contre la précarité énergétique : un enjeu majeur à la croisée des politiques publiques départementales

Pour agir contre la précarité énergétique, différentes directions du Département portent des actions déjà mises en place. Elles sont présentées de manière très synthétique ci-dessous et se regroupent en 4 catégories :

Actions de formation / sensibilisation des professionnels et repérage des situations :

- *Direction de l'Action Sociale (DASo)* : Intégration des questions énergétiques dans le questionnaire de bilan d'accès aux droits des ménages accueillis en EDS.
- *Délégation générale au développement Durable (DGDD) / DASo* : Formation/Sensibilisation des acteurs sociaux (EDS, CCAS, associations...) sur le territoire depuis 2014 dans le cadre du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique.
- *Direction Emploi, Formation et Innovation Sociale (DEFIS)* : action de coordination des différents services centrée sur le lien entre environnement et santé

Actions de médiation / sensibilisation auprès des publics :

- *DASo* : 79 465 foyers sont accompagnés par un assistant social d'un Espace départemental des Solidarités (EDS) pour un accompagnement social de proximité, accompagnement budgétaire et social par les conseillères en économie sociale et familiale (CESF).
- *DASo* : 10 CESF assurent des actions collectives de sensibilisation des usagers dans les EDS. Près de 9000 personnes sont engagées dans les interventions collectives.
- *Direction de l'Habitat (DHAB)* : Mi-2017, mise en place d'un programme d'une durée d'un an, d'accompagnement à domicile (MAGE), ce programme est en cours de déploiement.
- *Direction de la protection maternelle et infantile & promotion de la santé (DPMIPS)* : actions de prévention sur la santé environnementale et le saturnisme dans le cadre global de la formation des professionnels de la petite enfance (en 2017 : 72 élèves auxiliaires de puériculture, 22 étudiantes préparant le DE de puéricultrice ; 205 assistants maternels ont fréquenté de CCPA pour des actions de formation).
- *DGDD* : Expérimentation de la Plateforme pour la Rénovation Energétique pour Tous (PRET) pendant 3 ans sur 3 communes

Actions de soutien financier ou technique des ménages :

- *DHAB* : Fonds de Solidarité Habitat – Aides aux impayés d'énergie et d'eau : en 2017, 18088 aides ont été versées par le Fonds de Solidarité Habitat départemental (FSH) pour des impayés d'énergie, ce qui correspond à 1 990 042 € auxquels s'ajoutent 411 aides aux impayés d'eau pour un montant de 18 050€.
- *DHAB* : dans le cadre du programme « habiter Mieux », participation au financement de travaux de rénovation énergétique pour les ménages modestes selon les critères de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH). Entre 2014 et 2017, dans le cadre du contrat local d'engagement 767 propriétaires à ressources modestes ont été aidés par le Département dans la rénovation énergétique de leur habitat (dont 100 ménages aidés pour l'année 2017).
- *DGDD* : Expérimentation de la PRET sur 3 ans et 3 communes - Aide financière directe aux ménages avec le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les ménages hors critères ANAH

Actions de soutien financier ou techniques des acteurs intervenant sur le territoire départemental :

- *DEFIS* : dans le cadre du soutien départemental au développement de l'économie sociale et solidaire, partenariat avec l'association Les Compagnons Bâisseurs sur des chantiers d'auto réhabilitation accompagnée.
- *Direction de l'Autonomie (DA)* : en 2017 le programme d'actions a permis de soutenir 76 projets pour les seniors à domicile et 38 résidences autonomie via la Conférence des Financeurs.

Les grands enseignements de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique

Le Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique 2014/2018 a été co-construit en interne avec les directions supports des actions ciblant les publics des services départementaux : l'action sociale, l'habitat, la direction de l'autonomie et de l'innovation sociale, mettant ainsi en lumière le caractère transversal de ce sujet. Ce plan fait l'objet d'une évaluation⁷ globale et partagée. Elle constitue la base de réflexion pour un travail de concertation très élargie conduisant à l'action du Département pour la période 2019/2022.

Ces principaux enseignements pour améliorer l'action en direction des Val-de-Marnais, sont présentés ci-dessous :

La Plateforme pour la Rénovation Energétique pour Tous, un dispositif « facilitateur »

La PRET, construite en partenariat avec l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne et Soliha Est Parisien, propose aux ménages val-de-marnais quel que soit leur statut d'occupation, un accompagnement par des ambassadeurs de l'énergie pour un accès facilité aux économies d'énergie, d'eau et aux travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif va du repérage jusqu'à l'évaluation des économies réelles. La PRET a été expérimentée durant 3 années effectives de fonctionnement, sur trois villes : Champigny-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Villeneuve-Saint-Georges.

Elle vise, à l'origine de sa conception, la simplification et l'unification des processus au sein d'un « service intégré de la rénovation énergétique ». **Pour le grand public, la PRET est incarnée par 12 ambassadeurs de l'énergie qui sont les interlocuteurs uniques et directs des Val-de-Marnais.**

Des ménages très exposés à la précarité énergétique et sociale

Le profil type d'un ménage accompagné par la PRET est celui d'une famille de 3 personnes, aux revenus correspondants au premier décile, locataire d'un logement collectif d'environ 60m², se chauffant de manière individuelle et ayant des difficultés à payer ses factures.

Les ménages ayant bénéficié d'un diagnostic à domicile comportent 26% de propriétaires occupants, 30% de locataires du parc privé et 44% de locataires du parc social. Les familles représentent 2 ménages sur 3. 17% de ménages comprennent un référent âgé de plus de 60 ans. Plus de la moitié des ménages diagnostiqués estiment que leur logement est peu ou pas confortable. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages ont des difficultés à payer leurs factures et 1 ménage sur 3 se déclare en situation d'impayé.

9 ménages diagnostiqués sur 10 – tous statuts d'occupation confondus – sont sous les plafonds de ressources « modestes » qui ouvrent droit aux aides pour la rénovation énergétique du logement de l'ANAH.

D'un point de vue énergétique, la consommation moyenne relevée des ménages bénéficiant d'une production de chauffage individuelle est de 15290 kWh par an pour une surface moyenne de 67m², soit **226 kWh par m² et par an**, correspondant à la zone limite des **étiquettes énergie D et E**. Les **locataires du parc privé diagnostiqués**, en majorité dotés d'un chauffage électrique individuel,

⁷ Voir rapport d'évaluation du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique 2014-2018

présentent le profil de consommation le plus défavorable avec pas loin de 280 kWh consommés par m² et par an et apparaissent **particulièrement défavorisés par rapport aux locataires du parc social et aux propriétaires occupants.**

Des résultats chiffrés satisfaisants bien qu'en deçà des attentes initiales

L'expérimentation de la PRET, menée du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018, a permis de collecter les coordonnées de 1263 ménages potentiellement en situation de précarité énergétique et de réaliser **641 diagnostics à domicile. 75% des ménages ont bénéficié d'un diagnostic dans les 7 semaines** suivant leur première prise de contact avec la PRET.

Le réseau partenarial est indispensable au repérage des ménages. En effet, **plus de la 50% des ménages repérés ont été orientés des partenaires locaux, en majorité les services sociaux communaux et départementaux et environ 25% ont rencontré les Ambassadeurs de l'Energie via une animation locale organisée avec le concours des villes expérimentales.**

- **41 ménages ont été accompagnés techniquement et financièrement dans le cadre du Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie. Un montant total de 15 600€ d'aide financière a été versé, générant 30 290€ de travaux réalisés et équipements achetés.** Une des principales difficultés rencontrée par les ménages dans l'accès à cette aide financière est l'impossibilité d'avancer le montant des dépenses, notamment pour les locataires du parc privé à ressources très modestes. La mise en place d'un système d'avance a permis une augmentation notable du nombre de dossiers de demande d'aide entre septembre et décembre 2017.
- **13 ménages ont bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec évaluation énergétique** ainsi que des propositions de scénarios d'amélioration énergétique. Cette expérimentation renforce l'intérêt d'un accompagnement poussé à domicile pour la mobilisation des ménages dans les dispositifs de travaux. L'expérience des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique semble montrer qu'une ingénierie poussée est nécessaire (jusqu'à 3 jours d'accompagnement) rendant le dispositif d'AMO de la PRET insuffisant pour accompagner le ménage dans toute sa démarche.
- **250 orientations vers des partenaires extérieurs**, en grande majorité les espaces info→énergie du territoire. 22 ménages orientés vers le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH dont 2 ont réalisé des travaux. 15 ménages orientés vers les dispositifs de travaux d'isolation de combles financés par les CEE.

Un dispositif bénéfique pour les ménages et ayant généré des économies d'énergie substantielles

Une étude auprès de ménages bénéficiaires a permis d'identifier les aspects qualitatifs de l'accompagnement. Pour la plupart des ménages, **le service rendu par la PRET s'inscrit à rebours des représentations habituelles, souvent très critiques qu'ont les personnes des services administratifs et de la logique de guichet : absence de confidentialité, manque de personnalisation (logique de catégorisation) interactions limitées dans le temps qui ne permettent pas toujours d'appréhender finement les situations.** Les qualités d'écoute et la disponibilité des ambassadeurs ont été mentionnées à maintes reprises, contribuant ainsi à déculpabiliser le ménage et à l'orienter vers la véritable source du problème. La PRET a toutefois souvent été perçue comme un accompagnement ponctuel et pas comme un accompagnement dans la durée comme attendu initialement.

100 visites de suivi réalisées par les Ambassadeurs ont permis d'évaluer les bénéficiaires de manière quantitative : **56% des ménages ayant bénéficié d'une visite de suivi ont réalisé des économies d'énergie de manière globale**. Ces ménages ont bénéficié d'une **baisse de 25% de leurs consommations d'énergie individuelle**, soit une baisse moyenne de 2880 kWh par ménage. Les économies d'eau et d'énergie réalisées par les ménages ayant bénéficié de l'évaluation s'échelonnent entre **50 et 300€ par an**.

Appliqué à l'ensemble des ménages diagnostiqués cela représente une économie théorique totale de **810 000 kWh économisés annuellement (dont 370 000 kWh d'électricité)**. Ceci représente **une économie de gaz à effet de serre équivalente à environ 140 tonnes équivalent CO2**.

Pour la PRET, le coût unitaire pour le Département d'un accompagnement à domicile est en moyenne de 400€. Ce coût est comparable aux dispositifs équivalents, publics ou privés. Ce coût net était supérieur à 850 € par ménage accompagné lors de la première année et est passé à moins de 180 € par ménage accompagné sur les deux années suivantes de fonctionnement, prouvant l'efficacité accrue du dispositif de visite à domicile une fois les Ambassadeurs de l'énergie formés et le partenariat de terrain établi.

Les actions de sensibilisation et de formation sur le territoire, ciment de la culture commune autour de la précarité énergétique

Entre le 3 décembre 2013 et le 29 mai 2018, **192 actions** de sensibilisation/ formation ont été menées dans le département, permettant de toucher plus de **5300 Val-de-Marnais** et **1250 professionnels**.

Ces enseignements issus de l'évaluation globale du premier Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique permettent d'émettre une série de préconisations⁸ :

Le **repérage des ménages** locataires en précarité énergétique est plus opérant s'il s'appuie sur les services et les données existantes (CCAS, services départementaux, aide aux impayés d'énergie, services hygiène et santé...). Pour les propriétaires modestes, la communication via les journaux municipaux et du Département et la présence intensive sur le terrain lors de manifestations locales ont été les méthodes de contact les plus efficaces. La présence sur le terrain implique un temps passé important pour les chargés de visite mais permet de rencontrer des ménages « non-usagers » des services publics liés et parfois en situation de privation. Par ailleurs, si quelques structures clés suffisent à un repérage d'un nombre de ménages important, le réseau partenarial est indispensable pour permettre une **orientation fluide des ménages après le diagnostic** et un suivi de ces orientations – notamment vers les dispositifs d'accompagnement aux travaux.

Un **accompagnement individualisé et au domicile** semble indispensable pour viser une amélioration durable des consommations énergétiques et de la gestion budgétaire. Les **actions d'intervention collectives** restent un moyen efficace de mobiliser les ménages sur un dispositif plus personnalisé en tant qu'action de repérage. Elles peuvent également servir à garder le ménage mobilisé sur un temps plus long, entre deux visites à domiciles ou rendez-vous de suivi, par exemple. L'expérimentation du dispositif d'AMO renforce l'intérêt d'un accompagnement poussé à domicile pour la mobilisation des ménages dans les dispositifs de travaux, ne serait-ce que pour rassurer les propriétaires dans le cadre d'une orientation vers le programme Habiter Mieux.

⁸ Pour l'intégralité des préconisations, voir le rapport d'évaluation du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique 2014-2018

Le diagnostic sociotechnique et l'accompagnement individualisé doit, si possible, s'accompagner d'un **dispositif de financement de travaux et/ou d'achat d'équipements économes**. Ce type de financement est de plus en plus présent sur le territoire et, couplé à un repérage efficace, permet de compléter efficacement l'accompagnement en permettant au ménage de résoudre directement une ou plusieurs problématiques identifiées et liées aux bâti ou aux équipements de chauffage ou de production d'eau chaude. Dans l'idéal et afin **d'éviter le non-recours, cette aide financière est disponible sous forme d'avance au ménage**.

L'expérimentation du dispositif d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage porté par un expert type architecte ou ingénieur -conseil renforce l'intérêt d'un **accompagnement technique spécifique à domicile** pour la mobilisation des ménages dans les dispositifs de travaux, ne serait-ce que pour rassurer les propriétaires dans le cadre d'une orientation vers le programme Habiter Mieux.

Une démarche de concertation qui vient confirmer les expérimentations pour une politique publique au plus près des besoins des Val-de-Marnais

La démarche de concertation menée entre décembre 2017 et juillet 2018, a permis de partager un premier diagnostic de la lutte contre la précarité énergétique en Val-de-Marne et de confirmer des axes d'actions pour une politique publique au plus près des besoins des Val-de-Marnais

Elle a identifié les points forts, les ressources et points d'appui, les points faibles, risques ou fragilités de la situation actuelle, et les besoins des ménages ou ceux des partenaires du territoire départemental.

Les participants des ateliers de concertation ont mis en avant à plusieurs reprises, l'intérêt et l'efficacité de **l'accompagnement individualisé des ménages** pour le traitement des situations de précarité énergétique. Le recours aux **visites à domicile** a été mis en valeur, notamment dans le cadre des actions menées par les bailleurs sociaux ou l'expérimentation de la PRET par le Département. La sensibilisation auprès du jeune public a également été citée à plusieurs reprises, de même que les outils de médiation allant « vers les publics » (appartements pédagogiques, ateliers concrets...). Les dispositifs financiers existants (FSH, Habiter Mieux...) sont également à préserver et répondent en partie au besoin exprimé par les ménages. La présence d'un engagement politique fort sur le territoire, d'un maillage d'acteurs conséquent et l'importance d'une bonne coordination a également été signalée.

Les participants ont aussi fait remonter des points faibles et des fragilités dans la prise en compte actuelle de la précarité énergétique sur le territoire. Les acteurs ont unanimement pointé le rôle clé du Département pour structurer une action efficace de lutte contre la précarité énergétique, tant pour la pertinence de son périmètre d'action que pour son ingénierie et sa capacité à fédérer. L'incertitude, au moment de la concertation (mai-juin 2018), sur le devenir des Départements de la petite couronne était d'ailleurs pointé comme une fragilité. Le manque de langage commun entre les acteurs ou encore les risques liés à la dématérialisation des démarches ont également été identifiés. La **difficulté d'accompagner les ménages en grande difficulté**, le recours difficile aux multiples dispositifs, le manque d'adhésion des ménages autour des démarches préventives et la difficulté à mobiliser les propriétaires bailleurs sont autant de freins qui empêchent la mobilisation d'un public pourtant repéré.

Les **financements apparaissent instables, complexes et manquant de pérennité**. Les acteurs font également remonter le manque de coordination des actions entre elles sur le terrain, le risque d'essoufflement des structures motivées, la multiplicité des guichets et la difficulté à maintenir les projets dans la durée pour des raisons financières et de turn-over. Autant de freins à traiter dans le cadre de la mise en place d'une action concertée et coordonnée sur le territoire.

Cette démarche de concertation a mis en lumière l'ensemble des actions déjà existantes et propose de nouvelles pistes pour un Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique 2019/2022 apportant le meilleur service aux Val -de-marnais. Afin de pérenniser les points forts de l'action territoriale et de lever les freins identifiés, plusieurs types de besoins ont été identifiés.

Tout d'abord et concernant l'accompagnement des ménages, le **développement d'outils de médiation ludiques et adaptés aux publics** (copropriétés, accédants sociaux, locataires...) est identifié comme un besoin prioritaire, de même que **l'accompagnement individualisé dans la**

durée, des ménages en situation de précarité énergétique (à domicile ou au sein de points d'accueils).

De plus, la centralisation et la simplification de **l'accès aux aides financières**, notamment par le biais d'**avances** a été identifié comme un des moyens de lever les freins liés à la mobilisation des ménages vers des programmes de travaux de rénovation.

Pour compléter ces pistes d'actions et pour faciliter l'aide apportée par les structures elles-mêmes, la **mise en réseau des acteurs**, est jugée indispensable afin de faciliter à la fois l'identification des personnes ressources et des relais d'informations pour permettre une orientation efficace des ménages, mais également de mutualiser des outils d'animation et de communication et partager les bonnes pratiques et expériences de chacun.

De la même manière, la formation des professionnels sur les questions de lutte contre la précarité énergétique est nécessaire pour consolider une culture commune.

Enfin mener des actions qui nécessitent du temps implique la pérennisation des financements sur la durée complète d'un projet. Une visibilité à plusieurs années des engagements politiques et budgétaire est importante.

3

**UN PLAN CONSTRUIT EN
COHÉRENCE AVEC LES
BESOINS IDENTIFIÉS
POUR ACCOMPAGNER LES
CITOYENS ET ACTEURS
DU TERRITOIRE**

Par ce présent Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique, le Département du Val-de-Marne souhaite répondre à un objectif principal : **réduire l'impact social, environnemental et économique de la précarité énergétique pour les Val-de-Marnais**. En proposant une coordination d'envergure départementale de la lutte contre la précarité énergétique et des actions d'accompagnement des ménages, de financement et d'outillage des professionnels, le Département vise une amélioration globale du service rendu à une population confrontée à une difficulté croissante à subvenir à ses besoins en énergie et en eau. Ce plan a également pour vocation de proposer une action sur l'intégralité du territoire départemental et non plus uniquement sur 3 villes expérimentales.

La politique départementale en matière de lutte contre la précarité énergétique se décline en quatre objectifs stratégiques. Deux de ces objectifs visent des actions directes envers les ménages : tout d'abord en améliorant l'accompagnement individuel et collectif des Val-de-Marnais en situation de précarité énergétique et en proposant des financements pour la rénovation de l'habitat et l'amélioration des conditions de vie. Les deux derniers objectifs stratégiques visent une amélioration de la prise en charge des ménages par l'outillage et la formation des professionnels recevant du public et la structuration d'un réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. En proposant une approche globale, le Département du Val-de-Marne vise, en collaboration avec les acteurs du territoire, la construction d'un service public, neutre et indépendant de la lutte contre la précarité énergétique.

Objectif stratégique 1 : Pérenniser un accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en particulier à domicile

Les projets menés en Val-de-Marne et ailleurs l'ont prouvé : l'accompagnement social et technique des ménages est un facteur de réussite déterminant pour prévenir ou résoudre une situation de précarité énergétique. Le Département du Val-de-Marne souhaite donc s'engager à pérenniser et renforcer ces modalités d'accompagnement au cours des 4 années à venir. Le parcours de l'utilisateur se doit d'être cohérent et facilité pour être mobilisateur. Il doit prendre en compte les spécificités de chaque situation pour apporter une réponse adaptée que le point d'entrée du ménage soit lié à des questions de budget, de santé ou de conditions de logement.

Ainsi, le repérage des situations sera renforcé, par exemple au moment des bilans d'accès aux droits sociaux dans les Espaces Départementaux des Solidarités (*action 1.1*) ou lors de visites à domicile réalisées par les sages-femmes et puéricultrices des services départementaux (*action 3.2*).

L'accompagnement sera également développé, de manière collective ou individuelle, notamment au domicile. Ainsi, la politique d'information et de sensibilisation collective, moment clé du repérage des situations et de la mobilisation des ménages sur les questions d'énergie et d'eau, sera affirmée, et ce particulièrement auprès du public des Espaces Départementaux des Solidarités (*action 2.1*) et des personnes âgées (*action 2.2*). Afin d'apporter aux ménages une capacité à agir en autonomie de manière durable sur les questions d'énergie et d'eau, des mesures d'accompagnement individuel à domicile vont être mises en place, aussi bien autour des questions de maîtrise de ses consommations (*action 1.2*), de projets de travaux de rénovation du logement (*action 4.2*) que de problématiques de santé liées au logement (*action 3.1*).

Afin de faciliter le recours aux dispositifs d'accompagnement existants et à venir, le Département étudie la mise en place d'un service public d'orientation des ménages en situation de précarité énergétique (*action 1.3*) pour une mise en œuvre à moyen terme.

L'objectif stratégique 1 « **Pérenniser un accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en particulier à domicile** » se décline en quatre fiches actions :

- **Fiche action 1** : Assurer un accompagnement individuel des ménages en précarité énergétique dans le cadre d'une médiation sociotechnique, en particulier à domicile
- **Fiche action 2** : Sensibiliser les ménages en précarité énergétique dans le cadre d'interventions collectives
- **Fiche action 3** : Développer des actions concertées en matière de santé en lien avec la précarité énergétique
- **Fiche action 4** : Développer des actions d'assistance en matière d'ingénierie pour soutenir les Val-de-Marnais en situation de précarité énergétique

Objectif stratégique 2 : Apporter aux Val-de-Marnais une première réponse aux besoins de financement de la lutte contre la précarité énergétique

En complément des mesures d'accompagnement social et technique, la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique a montré que l'existence d'aides financières facilement mobilisables par les ménages est un facteur facilitant la réduction effective de leurs consommations d'énergie et d'eau. Ainsi, en proposant un panel d'aides préventives de lutte contre la précarité énergétique liées autant que possible à une ingénierie technique de qualité, le Département souhaite engager les ménages dans une démarche d'amélioration durable de leur habitat, quel que soit leur statut d'occupation.

Ainsi, pour les locataires du parc social, le Département accompagne les bailleurs en mettant l'accent sur la performance énergétique des logements construits ou rénovés (*action 5.1*).

Pour les habitants du parc privé, des mesures d'aide financière seront proposées à la fois pour les propriétaires et copropriétaires visant des travaux importants de rénovation énergétique (*actions 6.1, 6.2 et 6.3*), mais également aux propriétaires ou locataires souhaitant acheter des équipements plus économes ou réaliser des petits travaux de réparation dans leur logement (*action 6.4*). Enfin, des mesures spécifiques seront proposées pour articuler les travaux d'adaptation du logement et les travaux de rénovation énergétique (*action 7.1*).

L'Objectif stratégique 2 « **Apporter aux Val-de-Marnais une première réponse aux besoins de financement de la lutte contre la précarité énergétique** » se décline en trois fiches actions :

- **Fiche action 5** : Financer l'amélioration et la construction du logement social en prenant en compte la lutte contre la précarité énergétique
- **Fiche action 6** : Accompagner le financement des travaux de rénovation énergétique des logements du parc privé pour les ménages en précarité énergétique
- **Fiche action 7** : Renforcer la conjugaison de travaux d'adaptation du logement et de rénovation énergétique

Objectif stratégique 3 : Harmoniser la formation et l’outillage des professionnels pour allier culture commune et meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais

Afin de faciliter le repérage des situations et améliorer l’orientation des ménages vers des structures porteuses de solutions, il est indispensable de renforcer la culture commune des acteurs de terrain autour de la précarité énergétique. En proposant des formations et outils adaptés aux besoins des professionnels recevant du public, le Département souhaite simplifier le parcours d’accompagnement des ménages et diminuer le non-recours aux dispositifs de lutte contre la précarité énergétique existants ou à venir.

La formation et la sensibilisation des acteurs professionnels doit être reconduite régulièrement dans le temps pour pallier le turn-over des équipes, favoriser une réelle prise de conscience des conséquences de la précarité énergétique sur la population fragile et une bonne connaissance de la problématique. Elle sera menée en interne auprès des équipes des services départementaux (*actions 8.1 et 9.1*) mais également co-construite de manière harmonisée pour et avec les acteurs du territoire (*actions 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5*). Afin d’accompagner ces formations/sensibilisations, des outils de facilitation des pratiques professionnelles (*actions 10.1, 10.2 et 10.3*) seront proposés à tout professionnel val-de-marnais recevant du public.

L’objectif stratégique 3 « **Harmoniser la formation et l’outillage des professionnels pour allier culture commune et meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais** » se décline en trois fiches actions :

- **Fiche action 8** : Inscrire un axe relatif à la lutte contre la précarité énergétique dans les documents structurants les politiques départementales.
- **Fiche action 9** : Former les professionnels en contact avec les ménages à la prise en compte de la précarité énergétique.
- **Fiche action 10** : Développer des outils d’animation et de sensibilisation partagés à destination des professionnels.

Objectif stratégique 4 : Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire départemental pour optimiser une action publique concertée, cohérente et efficace

Afin d’assurer une prise en charge efficace des ménages tout au long de leur parcours de sortie d’une situation de précarité énergétique, il est indispensable que les acteurs de terrain s’organisent en réseau.

Le Département propose donc de mettre en place et animer un réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (*action 11.1*). Ce réseau se concrétisera notamment par l’organisation d’une conférence départementale annuelle (*action 11.2*) et de journées techniques régulières à destination des professionnels (*action 11.3*) et la mise en place d’un annuaire partagé des acteurs et dispositifs (*action 12.1*). Il se structurera autour d’un comité de pilotage interne et associera, dans une gouvernance élargie, l’ensemble des partenaires impliqués dans une démarche de lutte contre la précarité énergétique et partageant des valeurs communes.

Pour accompagner la réflexion menée sur le renforcement de l'accompagnement des ménages et la facilitation des orientations, le Département étudiera les modalités de partage de données entre acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (*action 13.1*). Un travail sera également mené sur la mise en place d'une structure départementale innovante de coordination des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en Val-de-Marne (*action 13.2*), préfigurant le développement d'un service public de la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire.

L'objectif stratégique 4 « **Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire départemental pour optimiser une action publique concertée, cohérente et efficace** » se décline en trois fiches actions :

- **Fiche action 11** : Mettre en place et piloter un réseau structurant de partenaires agissant en matière de lutte contre la précarité énergétique.
- **Fiche action 12** : Favoriser l'amélioration de la connaissance, pour les acteurs et les professionnels, des dispositifs et des structures qui agissent pour lutter contre la précarité énergétique.
- **Fiche action 13** : Améliorer le suivi partagé des dossiers individuels de demande ou d'interventions techniques.

4

FICHES ACTIONS

**Objectif
stratégique 1**

**Pérenniser un accompagnement des ménages en
situation de précarité énergétique, en particulier à
domicile**

**1 Assurer un accompagnement individuel des
ménages en précarité énergétique dans le
cadre d'une médiation sociotechnique,
particulièrement à domicile**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Afin de lutter dans le Val-de-Marne contre la précarité énergétique, le Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique 2014-2018 a expérimenté, dans le cadre de la PRET, un programme d'accompagnement des particuliers pour réduire leurs consommations énergétiques et d'eau et pour rénover leur logement. Cet accompagnement a permis de réaliser 641 diagnostics sociotechniques chez des ménages majoritairement modestes en précarité énergétique. L'accompagnement mis en œuvre a permis globalement une baisse de 8% des consommations d'énergie chez les ménages pris en charge. Cet accompagnement est jugé particulièrement bénéfique par les ménages eux-mêmes et indispensable pour consolider et amplifier la réalisation de travaux de rénovation énergétique du logement.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Concrétiser et amplifier les économies d'énergie et d'eau ainsi que les travaux de rénovation énergétique permet une amélioration certaine du confort thermique, de la santé et du bien-être global des citoyens bénéficiaires de cet accompagnement</p> <p>Favoriser la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) : La médiation autour des consommations d'énergie et d'eau, ainsi que l'amélioration globale du bâti privé s'inscrivent pleinement dans les plans climats des territoires et du Conseil départemental</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Direction de l'Action Sociale, Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Habitat</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tous publics des services départementaux</p>

Action 1.1 : Intégrer la problématique de la précarité énergétique dans le bilan d'accès aux droits des nouveaux usagers dans les Espaces Départementaux des Solidarités et dans les PLDS

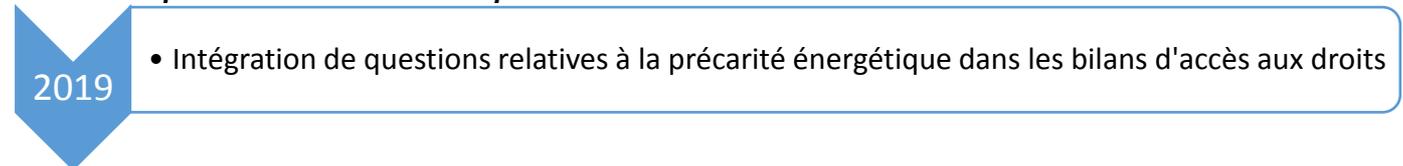
Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Action Sociale

Le bilan d'accès aux droits sociaux est une étape clé dans la construction du parcours d'accompagnement d'un usager des Espaces Départementaux des Solidarités (EDS). Il est envisagé d'interroger systématiquement la question du confort dans le logement et des factures énergétiques pour tous les nouveaux usagers concernés des EDS (qui ont un logement au moment de leur entrée dans l'EDS) afin de proposer une orientation spécifique vers les dispositifs existants, si opportun.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages repérés potentiellement en situation de précarité énergétique
- ✓ Nombre de ménages orientés suite au bilan d'accès aux droits

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Délégation Générale au Développement Durable

Partenaires : Services des villes, Centres communaux d'action sociale

Action 1.2 : Mettre en place un accompagnement sociotechnique au domicile des ménages en situation de précarité énergétique

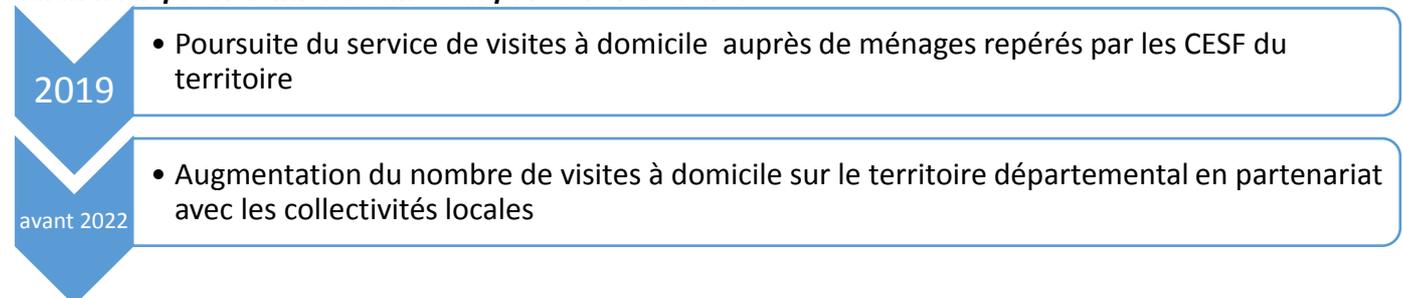
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable & Direction de l'Habitat

Suite aux résultats positifs de l'expérimentation réalisée entre 2015 et 2018, l'accompagnement sociotechnique à domicile sera proposé aux Val-de-Marnais en situation de précarité énergétique. Dans un premier temps proposé à des ménages publics des services départementaux repérés par les Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) du territoire, ce dispositif a vocation à s'étendre sur le territoire départemental selon les possibilités ouvertes par la collaboration avec les collectivités locales et partenaires de terrain.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages bénéficiaires d'un diagnostic à domicile
- ✓ Consommation énergétique et d'eau économisée par les ménages suite au diagnostic sociotechnique

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, puis toute direction recevant du public potentiellement en situation de précarité énergétique

Partenaires : Services des villes, Agences locales de l'énergie et du climat et tout acteur de terrain participant au repérage de situations et/ou à l'orientation des ménages

Action 1.3 : Etudier et mettre en place un service départemental centralisé d'orientation des ménages en situation de précarité énergétique

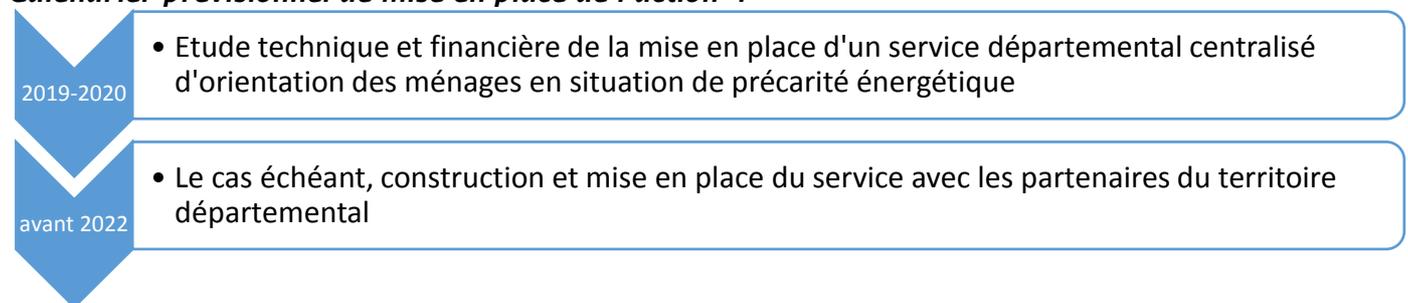
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Une orientation facilitée et fluide vers des structures porteuses de solution est un des enjeux principaux de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. L'approche employée entre 2015 et 2018 lors de l'expérimentation de la Plateforme pour la Rénovation Energétique pour Tous a montré l'intérêt d'une orientation des ménages centralisée autour d'un interlocuteur unique, que l'orientation soit réalisée par téléphone, mail ou en personne. La construction d'un service dédié à cette orientation pour les ménages en situation de précarité énergétique doit être réalisée en concertation avec les structures du programme FAIRE (Espaces info→énergie, Agence Nationale de l'Habitat, ADIL). Cette réflexion sera menée conjointement à la structuration de la coordination des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire (Action 13.2)

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages ayant recours au service d'orientation
- ✓ Orientations réalisées par le service

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction de l'Habitat, Direction de l'Action Sociale, puis toute direction recevant du public potentiellement en situation de précarité énergétique

Partenaires : Services des villes, Agences locales de l'énergie et du climat, Espaces info→Energie, Agence Nationale de l'Habitat, Opérateurs de la rénovation énergétique, ADIL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement et tout acteur de terrain participant au repérage de situations et/ou à l'orientation des ménages

Objectif
stratégique 1

Pérenniser un accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en particulier à domicile

2 Sensibiliser les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre d'actions d'intervention collective

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Dans le cadre de ses missions d'action sociale et médico-sociale, le Département organise directement ou soutient de nombreuses interventions collectives de sensibilisation à destination de ses publics. Les actions se déclinent en 7 thématiques : économie, habitat, prévention éducative, prévention des violences conjugales, culture-loisirs, lien social, dynamisation.</p> <p>Ainsi, en 2017, ce sont plus de 300 actions d'intervention collective qui ont été organisées par les Espaces départementaux des Solidarités et ses Conseillères en Economie Sociale et Familiale, engageant près de 9000 Val-de-Marnais.</p> <p>Parmi ces actions de sensibilisation, un nombre important traite directement ou indirectement de la précarité énergétique, souvent par une entrée liée à la santé ou la gestion du budget familial.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Lutter contre le sentiment de culpabilité qu'éprouvent certaines personnes face à des situations difficiles et à faire prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls à y être confronté.</p> <p>Apporter des réponses, des pistes d'actions, et des orientations à des questionnements liés aux questions de précarité énergétique.</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie, Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Education et des Collèges</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tous publics des services départementaux</p>

Action 2.1 : Renforcer les actions d'intervention collective menées par les Espaces Départementaux des Solidarités sur la gestion budgétaire liée à l'énergie et l'eau

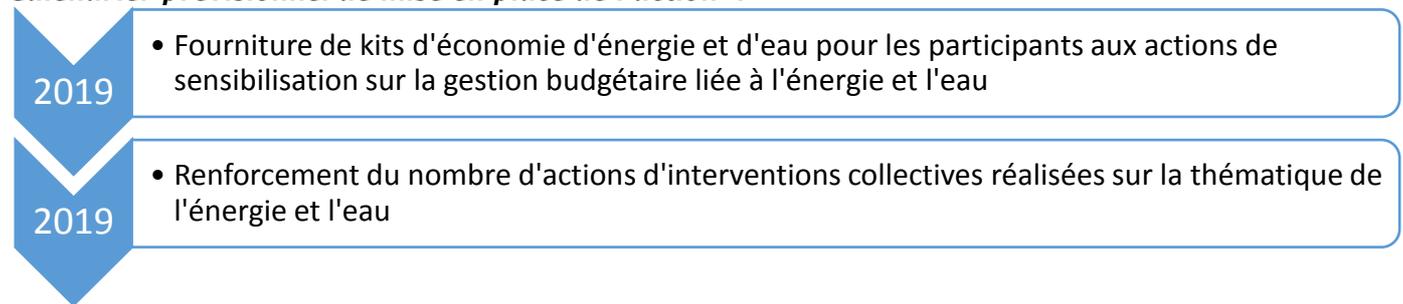
Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Action Sociale

Un nombre important d'actions d'intervention collective traitent des questions budgétaires liées à l'usage et aux consommations d'énergie et d'eau. Il est proposé de renforcer ces actions en proposant notamment la fourniture de kits d'économie d'énergie et d'eau aux participants, ainsi qu'une orientation adaptée vers un conseil à domicile ou en permanence dédiée aux ménages qui le sollicitent.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages mobilisés sur les actions d'intervention collective
- ✓ Nombre de kits d'économie d'énergie distribués
- ✓ Orientations réalisées vers d'autres dispositifs d'accompagnement personnalisé

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Délégation Générale au Développement Durable

Partenaires : Partenaires locaux des EDS, Fournisseurs d'énergie et d'eau, Agences locales de l'Energie et du Climat

Action 2.2 : Soutenir les actions d'information et sensibilisation collectives sur le lien entre précarité énergétique et perte d'autonomie en direction des seniors de 60 ans et plus

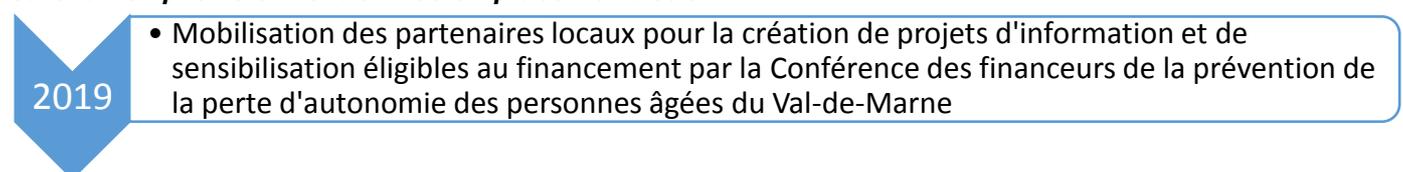
Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Autonomie

Dans le cadre de son recueil d'initiatives, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne étudie chaque année des projets de sensibilisation à destination des seniors. On offre ainsi la possibilité d'une diffusion des connaissances et leur appropriation par le plus large public possible. La précarité énergétique est d'ailleurs mentionnée dans son guide technique, parmi les thématiques éligibles et les plus importantes.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages mobilisés sur des actions d'information et de sensibilisation collectives
- ✓ Nombre de projets soutenus par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Délégation Générale au Développement Durable, toutes directions en lien avec le public des seniors de 60 ans et +

Partenaires : Partenaires de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, porteurs de projets

Action 2.3 : Proposer un axe lié à la sensibilisation des collégiens à la précarité énergétique dans le projet éducatif départemental

Direction(s) pilote(s): Direction de l'éducation et des collèges

Afin d'assurer une sensibilisation dès le plus jeune âge des futurs ménages val-de-marnais, il est proposé d'intégrer les questions liées à la précarité énergétique dans les actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable déjà présentes dans le projet éducatif départemental.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre d'établissements concernés
- ✓ Nombre d'élèves sensibilisés

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019

- Construction d'une proposition d'un programme de sensibilisation des collégiens à intégrer dans le projet éducatif départemental

Autres directions impliquées : Délégation Générale au Développement Durable

Partenaires : Collèges du Val-de-Marne, structures d'éducation au développement durable et à la précarité énergétique

Action 2.4 : Répertorier, concevoir et diffuser des outils d'information et de sensibilisation spécifiques à la lutte contre la précarité énergétique à destination du grand public

Direction(s) pilote(s): Délégation Générale au Développement Durable

Afin de permettre un accès permanent et à distance à l'information sur la précarité énergétique et les économies d'énergie, l'agrégation ou, le cas échéant, la création de contenus adaptés aux spécificités des publics du Département est indispensable. Ces outils pourront être diffusés via des canaux déjà existants et implantés sur le territoire départemental (parmi eux : réseau des espaces info→énergie, plateforme Coach Copro, centres locaux d'information et de coordination, Espaces Départementaux de Solidarités et bien d'autres...). On offre ainsi la possibilité d'une diffusion des connaissances et leur appropriation par le plus large public possible. Ces outils de communication devront être accompagnés d'une médiation adaptée au public cible.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre d'outils de communication/sensibilisation répertoriés et/ou conçus
- ✓ Nombre d'acteurs mettant en place les outils de communication proposés

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019

- Mise en place d'un groupe de travail partenarial pour l'élaboration d'un kit d'outils de sensibilisation regroupant les outils existants adaptés et d'éventuels nouveaux outils couvrant des besoins identifiés

avant 2022

- Diffusion des outils aux partenaires du territoire

Autres directions impliquées : Direction de la Communication, Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Habitat, Direction de l'Autonomie, Direction de la Protection Maternelle et Infantile

Partenaires : Agences locales de l'énergie et du climat, Espaces info→énergie, Structures d'information et de sensibilisation aux questions énergétiques, Fournisseurs d'énergie et d'eau et plus généralement toute structure recevant du public pouvant être en situation de précarité énergétique

**Objectif
stratégique 1**

**Pérenniser un accompagnement des ménages en
situation de précarité énergétique, en particulier à
domicile**

**3 Développer des actions concertées en matière
de santé en lien avec la précarité énergétique**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Chef de file des politiques en faveur des personnes âgées, de la petite enfance et de l'accompagnement des personnes handicapées, le Conseil départemental porte un nombre d'actions important en lien avec la santé liée au logement. Ainsi, des bilans de santé sont réalisés auprès de tous les enfants scolarisés en moyenne section de maternelle, des actions de prévention médicosociales sont organisées en PMI.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Décloisonner les acteurs de la santé et de la précarité énergétique pour faciliter la prise en charge des ménages</p> <p>Renforcer la sensibilisation des ménages sur les impacts de la précarité énergétique sur la santé et améliorer leur accompagnement</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé, Direction de l'emploi, des formations et de l'innovation sociale</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tous publics des services départementaux</p>

Action 3.1 : Accompagner le développement du service de Conseil Médical en Environnement Intérieur (CMEI) sur le territoire du Val-de-Marne

Direction(s) pilote(s) : Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé

Il est nécessaire de prendre en compte les conséquences de la mauvaise qualité de l'air intérieur sur le bien-être des occupants du logement. Le métier de Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) offre un cadre structuré à la réalisation d'un diagnostic technique au domicile des ménages sur prescription médicale pour rechercher les causes d'une pathologie pouvant être liée à la précarité énergétique. La présence de ces conseillers facilite l'accompagnement et rend plus performant l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

Il s'agit notamment d'étudier la pertinence du recrutement de CMEI au sein des équipes qui œuvrent au plus près des publics des services Département (EDS, PMI, etc.).

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de postes de CMEI intervenant sur le territoire du Val-de-Marne
- ✓ Nombre de ménages bénéficiaires de l'accompagnement

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019 -
2020

- Etude avec la DPMI et les directions partenaires visant à l'embauche ou le (co-)financement d'un ou plusieurs postes de CMEI en interne, chez un partenaire ou en libéral

Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie, Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'emploi, des formations et de l'innovation sociale

Partenaires : Structures porteuses de CMEI

Action 3.2 : Introduire un volet « précarité énergétique » dans les visites à domiciles réalisées dans le cadre d'actions de prévention médicosociale

Direction(s) pilote(s) : Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé

Dans le cadre des visites à domicile (VAD) des puéricultrices et des sages-femmes, un recueil de données concernant l'état du logement sera réalisé dans l'objectif d'intervenir sur les déterminants de santé qui pourraient impacter l'état de santé de l'enfant ou de la femme enceinte.

Ces éléments sont transmis au médecin généraliste ou au médecin de PMI qui suit l'enfant ou la femme enceinte.

Une orientation systématique est réalisée également vers l'EDS.

Par ailleurs, un groupe de travail est en cours sur les consultations des puéricultrices en VAD, cette problématique de la LPE sera considérée dans le cadre des réflexions du groupe.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de VAD réalisées : par les puéricultrices
- ✓ Nombre de VAD réalisées : par les sages-femmes
- ✓ Nombre de ménages potentiellement en situation de précarité énergétique
- ✓ Nombre de puéricultrices réalisant des VAD
- ✓ Nombre de sages-femmes réalisant des VAD

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Consolidation et analyse des indicateurs relatifs aux visites à domicile et de leurs liens avec les situations de précarité énergétique

Autres directions impliquées : Délégation Générale au Développement Durable

Action 3.3 : Décliner les actions de lutte contre la précarité énergétique du Plan Régional Santé-Environnement 3 en Val-de-Marne

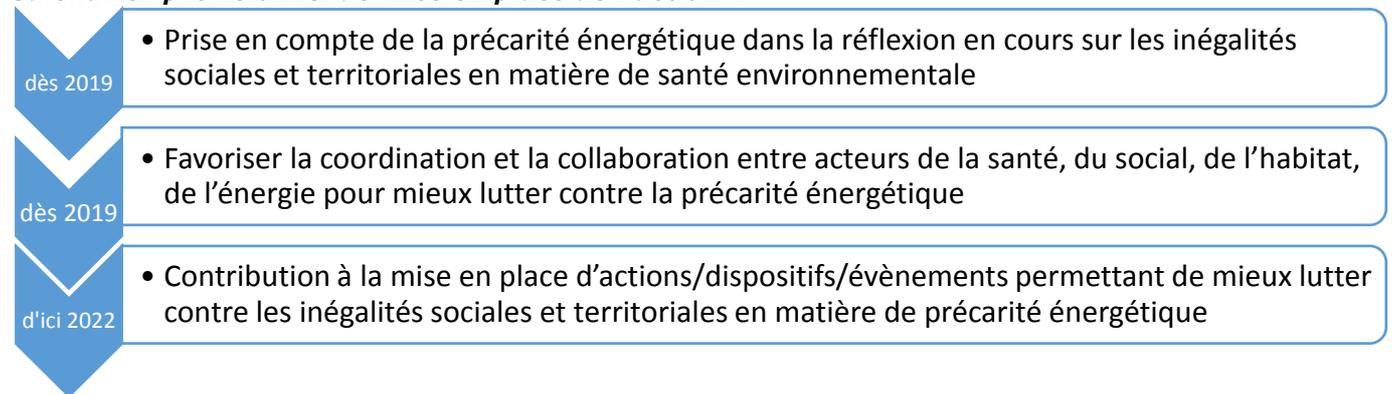
Direction(s) pilote(s) : Direction de l'emploi, des formations et de l'innovation sociale

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé environnementale constitue une des pistes de réflexions pilotée par la DEFIS ; l'objectif étant d'initier par la suite des actions ou dispositifs permettant de mieux protéger les populations vulnérables et plus largement l'ensemble des Val-de-Marnais. Dans la mesure où la précarité énergétique touche plus particulièrement les milieux les moins favorisés et a des effets avérés sur la santé, l'action 4.4 du PRSE3 (« Renforcer la prise en compte des enjeux sanitaires de la précarité énergétique et de la qualité de l'air intérieur par une meilleure coordination des différents acteurs ») s'inscrit à juste titre dans le cadre des réflexions du groupe de travail sur les inégalités en matière de santé environnementale.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre d'actions/dispositifs/événements en lien avec la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé environnementale et plus particulièrement en lien avec la précarité énergétique
- ✓ Profils et nombre d'acteurs impliqués dans la mise en place de ces actions/dispositifs/événements

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé, Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie

Partenaires : Tous partenaires impliqués dans la future stratégie territoriale de santé environnementale

**Objectif
stratégique 1**

Pérenniser un accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en particulier à domicile

4 Développer des actions d'assistance en matière d'ingénierie pour soutenir les Val-de-Marnais en situation de précarité énergétique

Contexte Départemental	Dans le cadre de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (2014-2018), le Département du Val-de-Marne a passé en 2016 un marché avec un opérateur de la rénovation pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages à destination de propriétaires occupants volontaires. Cette aide a été imaginée pour proposer une solution d'accompagnement technique aux ménages aux revenus « modestes » mais dont les intentions de travaux ne permettaient pas 25% d'économie ou n'étaient pas éligibles dans le cadre du programme Habiter Mieux (sécurité électrique, problèmes d'humidité...).
Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens	Favoriser l'engagement des propriétaires aux faibles ressources (barème à déterminer) dans des travaux de rénovation énergétique
Direction(s) pilote(s)	Délégation Générale au Développement Durable
Public cible	Propriétaires occupants mal logés, propriétaires bailleurs à faibles ressources

Action 4.1 : Développer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des propriétaires occupants ou bailleurs en situation de précarité énergétique

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

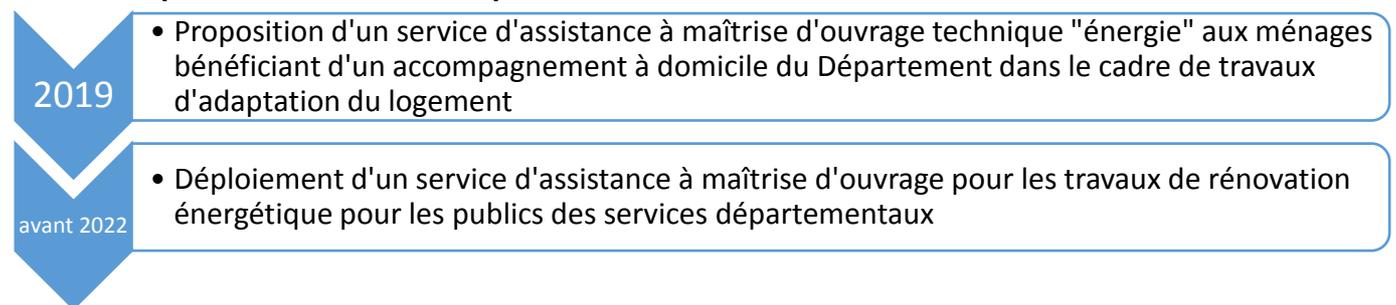
Un dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été expérimenté dans le cadre de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Energétique (2014-2018) et a permis à minima aux ménages concernés d'obtenir une vision plus claire des travaux nécessaires et/ou intéressants dans leur logement. Ce dispositif avait pour objectif de proposer une intervention technique pour des ménages ne rentrant pas dans le cadre du programme Habiter Mieux, pour des raisons de difficultés financières à monter le dossier, de difficultés techniques à obtenir les économies nécessaires pour justifier l'intervention de l'ANAH, ou encore de confiance globale en la possibilité de réaliser des travaux.

Ceci renforce l'intérêt d'un accompagnement spécialisé à domicile pour la mobilisation des ménages dans les dispositifs de travaux. De nombreuses Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique expérimentent ce type d'accompagnement partout en France sans pour autant le cibler spécifiquement sur des ménages en situation de précarité énergétique. Le Département du Val-de-Marne propose donc de poursuivre cet accompagnement en le ciblant dans un premier temps sur les liens entre travaux d'adaptation et travaux de rénovation énergétique avant de viser un déploiement plus large du dispositif. Ce dispositif pourrait être couplé de manière systématique à l'aide financière proposée dans l'action 6.4.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages bénéficiant d'une assistance à maîtrise d'ouvrage
- ✓ Niveau de performance énergétique visé après travaux de rénovation (avec évaluation des économies en matière de GES)
- ✓ Travaux réalisés par les ménages

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction de l'Habitat, Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie

Partenaires : Opérateurs de la rénovation énergétiques, Espaces info→énergie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

**Objectif
stratégique 2**

**Apporter aux Val-de-Marnais une première
réponse aux besoins de financement de la lutte
contre la précarité énergétique**

**5 Financer l'amélioration et la construction de
logements sociaux adaptés aux
problématiques de précarité énergétique**

Contexte Départemental	La politique départementale de l'habitat est un élément fort du projet de notre collectivité notamment en termes d'amélioration du cadre de vie. Cette politique est en articulation étroite avec celle de la lutte contre la précarité énergétique. Le soutien aux bailleurs sociaux vise l'amélioration de la qualité de l'habitat et la réduction des charges des locataires.
Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens	Adapter les aides départementales aux besoins des habitants, des territoires et des bailleurs sociaux Contribuer à réduire les charges des locataires du parc social et les émissions de gaz à effet de serre Favoriser une répartition équitable du logement social.
Direction(s) pilote(s)	Direction de l'Habitat
Public cible	Demandeurs de logement et résidents des structures d'hébergement (résidences sociales), locataires du parc social

Action 5.1 : Créer des primes au développement durable pour la création ou la rénovation de logements sociaux

Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Habitat

Une prime spécifique peut s'ajouter aux programmes de construction ou de réhabilitation de logements sociaux contribuant au développement durable et à la lutte contre la précarité énergétique. Les primes sont calées sur les certifications NF Habitat ou NF Habitat HQE délivrées par le CERQUAL, ou dans le cas des réhabilitations par l'atteinte d'une étiquette de performance énergétique D, C ou B.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre d'opérations ayant obtenu la certification NF Habitat et NF habitat HQE
- ✓ Nombre d'opérations ayant réhabilitées ayant atteint l'étiquette énergétique D, C ou B

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Mise en oeuvre des primes au développement durable et consolidation des indicateurs

Autres directions impliquées : Délégation Générale au Développement Durable

Partenaires : Bailleurs sociaux

**Objectif
stratégique 2**

**Apporter aux Val-de-Marnais une première
réponse aux besoins de financement de la lutte
contre la précarité énergétique**

**6 Accompagner le financement des travaux de
rénovation énergétique des logements du parc
privé pour les ménages en situation de
précarité énergétique**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Le Département intervient dans le financement de travaux de rénovation énergétique à plusieurs titres. Ainsi, pendant l'expérimentation de la Plateforme pour la Rénovation Énergétique pour Tous (dans le cadre de la première phase du PDLPE – 2014-2018), 15 600€ ont été versés par le CD94 au titre du Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie qui visait, jusqu'au 31/12/2017, à accompagner le remplacement d'équipements fortement consommateurs ou la réalisation de petits travaux.</p> <p>La Direction de l'Habitat a quant à elle accompagné financièrement 767 propriétaires sur la période 2014/2017 en complément du programme « Habiter Mieux de l'ANAH pour un montant de 700 € par ménage.</p> <p>L'importance de dispositifs de financements clairs et simples à solliciter a été citée à plusieurs reprises lors des ateliers de concertation préalable à la rédaction du PDLPE 2019/2022. La question du reste à charge est apparue comme un frein majeur à la réalisation de travaux.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour les Val-de-Marnais, sous conditions de ressources</p> <p>Réduire la charge économique des travaux de rénovation pour les ménages les plus modestes</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Direction de l'Habitat, Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Action Sociale</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tous les Val-de-Marnais propriétaires ou locataires du parc privé, sous conditions de ressources</p>

Action 6.1 : Poursuivre le soutien financier aux propriétaires occupants dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH

Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Habitat

Le Département intervient dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité » en apportant, dans le cadre de travaux permettant une diminution de 25% de la consommation d'énergie une aide de 400€ dans le cadre de l'aide aux travaux et une prime de 300€ pour participer au financement de la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre du programme « Habiter Mieux Agilité », seule l'aide de 400€ au titre des travaux est mobilisable.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages bénéficiaires
- ✓ Montant des travaux réalisés
- ✓ Economies d'énergie réalisées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Poursuite du soutien financier, analyse des freins à la mobilisation du programme « Habiter mieux » en Val-de-Marne et consolidation des indicateurs

Partenaires : Agence Nationale de l'Habitat, Opérateurs de la rénovation énergétique, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Action 6.2 : Apporter une aide financière aux propriétaires bailleurs en complément des financements apportés par l'ANAH

Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Habitat

Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement technique et financier des propriétaires bailleurs, le Département apporte une aide de 400€ dans le cadre de l'aide aux travaux et une prime de 300€ pour participer au financement de la maîtrise d'ouvrage.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages bénéficiaires
- ✓ Montant des travaux réalisés
- ✓ Economies d'énergie réalisées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Poursuite du soutien financier, analyse des freins à la mobilisation du programme « Habiter mieux » en Val-de-Marne et consolidation des indicateurs

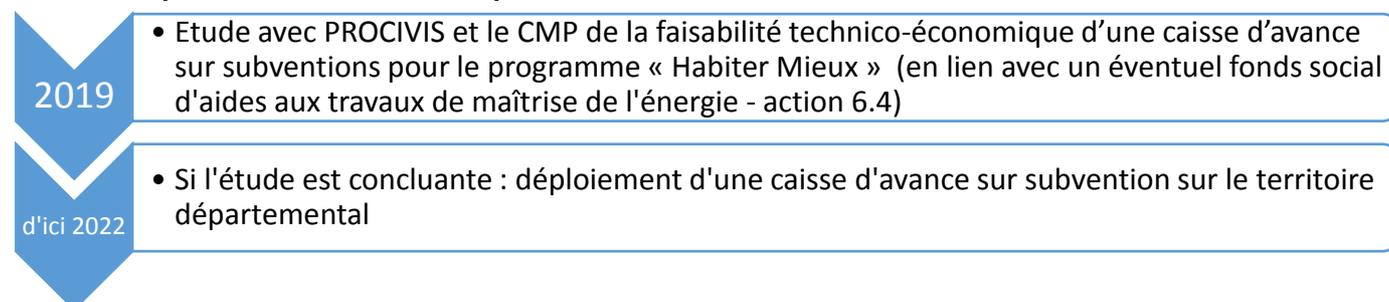
Partenaires : Agence Nationale de l'Habitat, Opérateurs de la rénovation énergétique, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Action 6.3 : Etudier la mise en place d'une caisse départementale d'avance sur subvention pour les ménages bénéficiaires du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Habitat

L'ANAH ne permet pas une avance intégrale des subventions dans le cadre du programme Habiter Mieux, ce qui rend complexe le montage financier des propriétaires souhaitant réaliser des travaux. Plusieurs départements ont expérimenté la mise en place de caisses d'avance servant de mandataire financier entre les ménages et les entreprises réalisant les travaux et se chargeant de la collecte des subventions pour le compte du ménage qui ne règle que le reste à charge selon des conditions à définir (versement intégral au démarrage du projet, micro-crédit, tiers-financement...). Une étude doit être réalisée en préalable de la mise en place d'un tel projet pour s'assurer que les conditions juridiques, administratives et économiques sont remplies pour son bon fonctionnement.

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale

Partenaires : Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP), Agence Nationale de l'Habitat, Opérateurs de la rénovation énergétique, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Action 6.4 : Mettre en place un Fonds départemental d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie à destination des propriétaires et locataires du parc privé assorti d'un système d'avance

Direction(s) pilote(s): Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Habitat

L'expérimentation de la mise en place du Fonds Social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) dans le cadre de la Plateforme pour la Rénovation Énergétique pour tous (première phase du PDLPE) entre 2016 et 2017 a montré l'intérêt d'une aide complémentaire au programme Habiter Mieux pour la réalisation de petits travaux d'économie d'énergie (changement d'une fenêtre, installation d'un thermostat, changement d'un radiateur) ou l'achat d'équipements économes pour les locataires du parc privé (électroménager performant, chauffages électriques programmables et mobiles). Le frein principal au recours à ce dispositif était le versement de l'aide sur présentation d'une facture. Un test d'avance sur aide financière a été réalisé auprès de 13 ménages avec succès. Cette aide va être reconduite, ciblée dans un premier temps sur les ménages bénéficiant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée dans l'action 4.1, puis déployée de manière plus large à moyen terme.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages bénéficiaires
- ✓ Montant d'aides financières versées
- ✓ Montant des travaux réalisés
- ✓ Economies d'énergie réalisées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019

- Mise en place d'un fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie pour les ménages bénéficiant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage « énergie » (Action 4.1)

d'ici 2022

- Déploiement d'un fonds départemental d'aide aux travaux et à l'achat d'équipements économes conditionné à un diagnostic à domicile (Action 1.2 et/ou 4.1)

Autres directions impliquées : Direction de l'Autonomie

Partenaires : Collectivités locales, Fournisseurs d'énergie et d'eau

Action 6.5 : Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés en participant au financement de la société d'économie mixte Ile-de-France Energie

Direction(s) pilote(s): Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Habitat

Ile-de-France Energie (anciennement Energie Posit'if) est une société d'économie mixte regroupant plusieurs collectivités franciliennes, 3 syndicats de gestion intercommunale de l'énergie et d'autres financeurs. Cette SEM a pour but d'accompagner techniquement et financièrement les copropriétés dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique. En 2018, 2600 logements sont en cours de rénovation (dont 25% de ménages modestes), et 6000 logements sont en cours d'étude. Le Département du Val-de-Marne est un des actionnaires d'Ile-de-France Energie et souhaite poursuivre son engagement pour l'accompagnement des ménages modestes habitant en copropriété.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages bénéficiaires en Val-de-Marne d'un accompagnement d'Ile-de-France Energie
- ✓ Montant des travaux réalisés
- ✓ Economies d'énergie réalisées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Poursuite de la participation financière, analyse des freins à la mobilisation de l'accompagnement par Ile-de-France Energie en Val-de-Marne et consolidation des indicateurs

Partenaires : Ile-de-France Energie, Région Ile-de-France, Espaces info→énergie, Agences locales de l'énergie et du climat

**Objectif
stratégique 2**

**Apporter aux Val-de-Marnais une première
réponse aux besoins de financement de la lutte
contre la précarité énergétique**

**7 Renforcer la conjugaison de travaux
d'adaptation du logement et de rénovation
énergétique**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées présidée par le Conseil départemental vise à améliorer la politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle réunit l'ensemble des organismes financeurs d'actions de prévention menées notamment pour les séniors vivant à domicile. Elle a voté en 2017 un programme d'actions au travers du financement de porteurs de projets permettant ainsi l'émergence de besoins de prévention non couverts à ce jour. L'articulation systématique de l'adaptation du logement avec sa rénovation énergétique qui peut s'inscrire dans ce cadre, permet de prévenir la dégradation de la santé liée aux pathologies du logement occupé par une personne en perte d'autonomie.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Lutter contre la dégradation de l'état de santé en raison d'un logement énergivore pour les personnes âgées en risque de précarité énergétique</p> <p>Améliorer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Direction de l'Autonomie</p>
<p>Public cible</p>	<p>Personnes âgées bénéficiaires des aides personnalisées à l'autonomie et bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap</p>

Action 7.1 : Proposer l'articulation systématique des acteurs en charge de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap et de la lutte contre la précarité énergétique, en particulier pour les ménages sous plafond ANAH

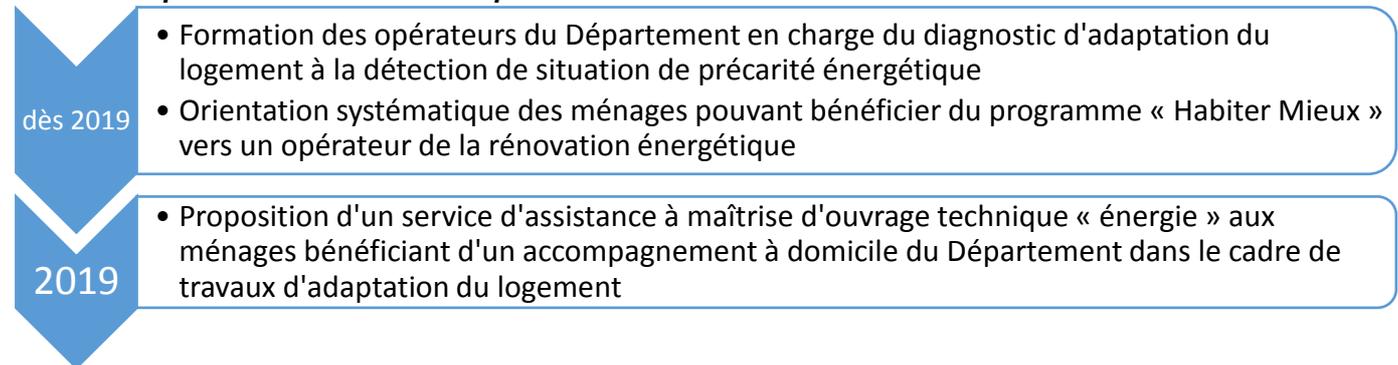
Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Autonomie

Une action concertée et coordonnée par les opérateurs de l'ANAH conduira simultanément l'adaptation du logement et sa rénovation énergétique. En effet, la nécessité d'une telle articulation fine tient au fait que les travaux d'adaptation représentent une charge émotionnelle forte pour la personne âgée, la conjugaison sans délai de l'ensemble des travaux vise donc la simplification des démarches et la fluidité des financements pour assurer un confort de vie prenant en compte l'ensemble des dimensions du « bien-vivre au domicile ». Dans le cadre du marché Adaptation du logement des bénéficiaires de l'APA (intervention d'ergothérapeutes), le prestataire du marché signale les situations de précarité énergétique. Il se positionne ainsi en « lanceur d'alerte ». Sur cette base, son intervention peut être articulée avec un expert de la précarité énergétique lorsqu'il est question d'intervenir sur le bâti. L'objectif est de coordonner les travaux et les interventions.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ménages en situation de précarité énergétique identifiés
- ✓ Nombre de ménages dont l'orientation vers un programme de travaux a abouti

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Délégation générale au Développement Durable

Partenaires : Opérateur de la Direction de l'Autonomie, opérateurs de la rénovation énergétique

**Objectif
Stratégique 3**

Harmoniser la formation et l'outillage des professionnels pour allier culture commune et meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais

8 Introduire un axe relatif à la précarité énergétique dans les documents structurant les politiques départementales

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Par un vote unanime du 16 mars 2009, l'Assemblée départementale a validé le principe de mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial du Val-de-Marne (PCET) comportant cinq enjeux et qui implique des actions fortes pour notre avenir, en particulier en matière de lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Depuis ce vote, le cadre règlementaire renforce la légitimité du Département dans la lutte contre la précarité énergétique. En effet, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 désigne le Département, garant des solidarités sociales, comme chef de file de la contribution à la résorption de la précarité énergétique et la loi NOTRe du 7 août 2015 précise que : « Le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide et action relative à la prévention ou à la prise en charge de situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services publics dont il a la charge. »</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Créer une passerelle entre les acteurs agissant au plus près des publics</p> <p>Favoriser l'accès aux droits des usagers des services départementaux par la prise en compte transversale et coordonnée de cette problématique dans l'ensemble des politiques départementales</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Delegation Générale au Développement Durable</p>
<p>Public cible</p>	<p>Tous les Val-de-Marnais</p>

Action 8.1 : Accompagner l'introduction d'un axe de lutte contre la précarité énergétique dans les documents structurant les politiques départementales

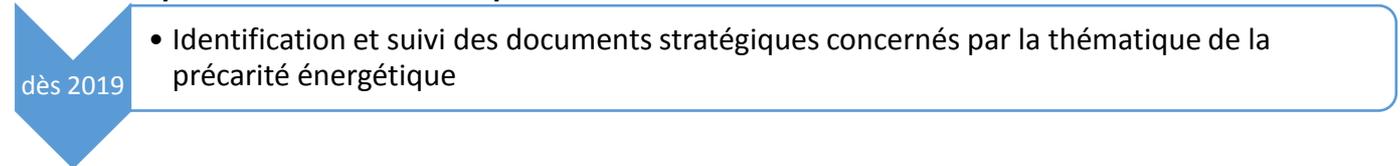
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

La précarité énergétique doit être prise en compte comme une thématique transversale et s'intégrer dans la majorité des politiques publiques développées pour affirmer le rôle de « bouclier social » du Département, notamment sur les thématiques de l'énergie.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de plans intégrant la thématique

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



dès 2019

- Identification et suivi des documents stratégiques concernés par la thématique de la précarité énergétique

Autres directions impliquées : Toutes directions porteuses de plans et documents stratégiques concernés

**Objectif
Stratégique 3**

**Harmoniser la formation et l'outillage des
professionnels pour allier culture commune et
meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais**

**9 Former les professionnels en contact avec les
ménages à la prise en compte de la précarité
énergétique**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>La concertation des acteurs du territoire et des services du Département a confirmé la nécessité de l'établissement d'une approche commune de la précarité énergétique sur le territoire départemental.</p> <p>Ce travail a été entamé lors de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (2014-2018) qui avait pour objectif, entre autres, de sensibiliser les travailleurs sociaux des Espaces Départementaux des Solidarité et leurs partenaires de proximité aux questions d'économie d'énergie et d'eau et de repérage des situations de précarité énergétique.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Favoriser l'appropriation par les professionnels, des problématiques liées à la précarité énergétique.</p> <p>Compléter et améliorer la qualité du diagnostic et de l'accompagnement social.</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Direction de l'Action Sociale, Délégation Générale au Développement Durable</p>
<p>Public cible</p>	<p>Professionnels en contact avec le public potentiellement en situation de précarité énergétique sur le territoire du Val-de-Marne</p>

Action 9.1 : Poursuivre et étendre les formations/sensibilisation aux enjeux de la précarité énergétique à destination des agents du Département

Direction(s) pilote(s) : Direction de l'Action Sociale, Délégation Générale au Développement Durable

L'objectif de cette action est d'intégrer la lutte contre la précarité énergétique et les outils disponibles dans les formations proposées aux agents de la collectivité, afin qu'une culture commune puisse se déployer et favoriser le meilleur accompagnement des ménages pris en charge.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de participants aux formations
- ✓ Nombre de structures (EDS et PMI) concernées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Inscription des formations aux enjeux de la précarité énergétique dans le plan de formation interne des services départementaux

Autres directions impliquées : Direction des ressources humaines, Direction de l'Autonomie, Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé, Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse

Partenaires : Agences locales de l'énergie et du climat, Espaces info→énergie, Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale

Action 9.2 : Proposer un référentiel commun de formation/sensibilisation à destination des partenaires (collectivités, associations...) professionnels du Département

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Sur la base des différents supports et outils existants, le Département souhaite proposer une articulation et harmonisation des supports pour en faciliter la lisibilité et la compréhension pour l'ensemble des partenaires professionnels du territoire.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de professionnels formés à la précarité énergétique sur le territoire départemental
- ✓ Nombre de services et structures impactées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019-2020

- Repérage et agrégation des outils existants (*en lien avec l'action 10.1*) sur le territoire pour proposer un référentiel de formation harmonisé et co-construit dans le cadre d'un groupe de travail d'acteurs locaux de la lutte contre la précarité énergétique

Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie, Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé

Partenaires : Services des villes du Val-de-Marne, acteurs de la formation/sensibilisation sur l'énergie et la précarité énergétique, associations locales

Action 9.3 : Etudier la conception et la mise en place d'une plateforme numérique de formation et de sensibilisation des professionnels

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Afin de permettre un accès permanent et à distance à la formation et à l'information sur la précarité énergétique et les économies d'énergie, et ainsi améliorer la prise en charge des ménages dans leur parcours d'accompagnement, l'utilisation de contenus numériques apparaît comme une solution efficace. Des contenus de formation/sensibilisation au format MOOC sont d'ores et déjà développés et peuvent être déployés sur le territoire. Certaines pistes sont déjà explorées pour mettre en ligne un site internet dédié aux aides techniques sur les questions de perte d'autonomie et pourraient être adaptées à la thématique de la précarité énergétique

Indicateurs suivis :

- ✓ Si mise en place, nombre de visiteurs de la plateforme
- ✓ Si mise en place, nombre de participants aux formations en ligne

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

avant 2022

- Réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité de la mise en place d'une plateforme numérique de formation/sensibilisation à la précarité énergétique des acteurs professionnels

Autres directions impliquées : Direction des Systèmes d'information, Direction de l'Action Sociale

Partenaires : Services des villes du Val-de-Marne, acteurs de la formation/sensibilisation sur l'énergie et la précarité énergétique, associations locales

Action 9.4 : Organiser des journées d'actualité technique de la précarité énergétique à destination des professionnels

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Le Département souhaite proposer aux professionnels du territoire des rendez-vous réguliers pour traiter de l'actualité de la précarité énergétique ou d'un sujet en particulier (confort, énergie, eau, indécence, insalubrité...). Ces sessions d'information permettent la rencontre avec un expert et la mise en réseau des participants, tout en permettant la montée en compétence et l'amélioration des réponses fournies au ménages lors de leur parcours d'accompagnement.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de journées techniques organisées
- ✓ Nombre de participants

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

dès 2019

- Organisation de 2 à 4 sessions annuelles d'information technique et/ou réglementaire à destination des professionnels recevant du public susceptible d'être en situation de précarité énergétique

Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Habitat, Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé, Direction de l'Autonomie, Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, Direction de l'emploi, des formations et de l'insertion sociale

Partenaires : Tous les professionnels du Val-de-Marne concernés

Action 9.5 : Intégrer un axe « Précarité Energétique » dans le cadre du projet Chérioux – Greta MTI 94

Le futur centre de formation du GRETA sur le site Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine formera des professionnels du secteur du Bâtiment. Il s'agit pour cette action de veiller à ce que les questions relatives à la lutte contre la précarité énergétique soient bien prises en compte dans le parcours de formation et de proposer aux formateurs l'accès aux outils du réseau des acteurs du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique.

Direction(s) pilote(s): Délégation Générale au Développement Durable

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de stagiaires du GRETA sensibilisés à la précarité énergétique
- ✓ Nombre de professionnels du GRETA sensibilisés à la précarité énergétique

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



- Travail partenarial sur le projet du GRETA MTI 94 de Chérioux pour l'intégration d'un axe « précarité énergétique » dans les formations proposées

Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale (service insertion), Direction de l'emploi, des formations et de l'insertion sociale

Partenaires : GRETA MTI 94

Objectif
Stratégique 3

Harmoniser la formation et l'outillage des professionnels pour allier culture commune et meilleur service à apporter aux Val-de-Marnais

10 Développer des outils d'animation et de sensibilisation partagés à destination des professionnels

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Dans le cadre de ses missions d'action sociale et médico-sociale, le Département organise directement ou soutient de nombreuses actions collectives de sensibilisation à destination de ses publics. Les actions se déclinent en 7 thématiques : économie, habitat, prévention éducative, prévention des violences conjugales, culture-loisirs, lien social, dynamisation.</p> <p>Afin d'accompagner le développement de ces actions collectives, le Département met à disposition de ses professionnels et de ses partenaires de nombreux outils. On peut citer par exemple les kits pédagogiques de sensibilisation aux risques liés aux inondations.</p> <p>Dans le cadre de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité énergétique (2014-2018), des outils d'animation autour des économies d'énergie et d'eau ont été développés pour les Ambassadeurs de l'Énergie.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Apporter des réponses, des pistes d'actions, et des orientations à des questionnements liés aux questions de précarité énergétique</p> <p>Renforcer les actions d'accompagnement individuel et collectif déjà en place sur le territoire et faciliter l'organisation de nouvelles actions pour le public</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'Autonomie</p>
<p>Public cible</p>	<p>Professionnels de l'action sociale et médico-sociale, et plus généralement tout professionnel en contact avec du public potentiellement en situation de précarité énergétique</p>

Action 10.1 : Répertoire et promouvoir les ressources d'animation et de sensibilisation des publics disponibles sur le territoire départemental

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Afin de faciliter l'utilisation de ressources déjà existantes produites par le Département ou d'autres acteurs (espaces info-énergie, fournisseurs d'énergie et d'eau, gestionnaires de réseaux, ...), il est nécessaire de fournir un annuaire le plus exhaustif possible aux professionnels afin de leur permettre de mobiliser ces ressources au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de ressources d'animation et de sensibilisation des publics répertoriés
- ✓ Nombre d'acteurs répertoriés

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

avant 2021

- Répertoire et diffuser auprès des professionnels du territoire les ressources d'animation et de sensibilisation à destination des ménages en situation de précarité énergétique

Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie, Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé, Direction de l'Habitat

Partenaires : Espaces info→énergie, Agences locales de l'énergie et du climat, fournisseurs d'énergie et d'eau, gestionnaires de réseaux, centres sociaux et plus largement tous les porteurs d'actions d'animation et de sensibilisation des publics à la précarité énergétique

Action 10.2 : Développer une boîte à outils à destination des professionnels recevant du public en situation de précarité énergétique

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Afin de poursuivre le travail entamé avec les Ambassadeurs de l'Energie et la formation des professionnels lors de la première phase du PDLPE, la construction d'une boîte à outils libre, gratuite et accessible répondra à une partie des besoins remontés par les professionnels. Elle se constituera d'un kit d'animation et de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau ainsi que d'outils de diagnostic simplifié d'une situation de précarité énergétique et du répertoire des ressources et structures cité précédemment. Ces outils traiteront des questions de consommation d'énergie et d'eau, mais également des problématiques liées au confort, à la sécurité et à l'environnement intérieur. Cette boîte à outils peut être intégrée à la plateforme d'information et de formation à destination des professionnels (action 9.3) ainsi que dans la « base de connaissance » mise à disposition des agents de la Direction de l'Action Sociale. Le travail d'agrégation des dispositifs existants sur le territoire (action 10.1) est réalisé en parallèle et viendra alimenter la boîte à outils.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de professionnels destinataires de la boîte à outils
- ✓ Nombre de professionnels utilisant régulièrement les outils

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019

- Constitution d'une boîte à outils gratuits et libres d'utilisation pour les professionnels recevant du public en situation de précarité énergétique.

Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Autonomie, Direction de la Protection Maternelle et Infantile & Promotion de la Santé, Direction de l'Habitat

Partenaires : Espaces info→énergie, Agences locales de l'énergie et du climat, fournisseurs d'énergie et d'eau, gestionnaires de réseaux et plus largement toutes les structures recevant du public potentiellement en situation de précarité énergétique

Action 10.3 : Accompagner le développement d'outils pédagogiques de sensibilisation collective *in situ* de type « appartement pédagogique »

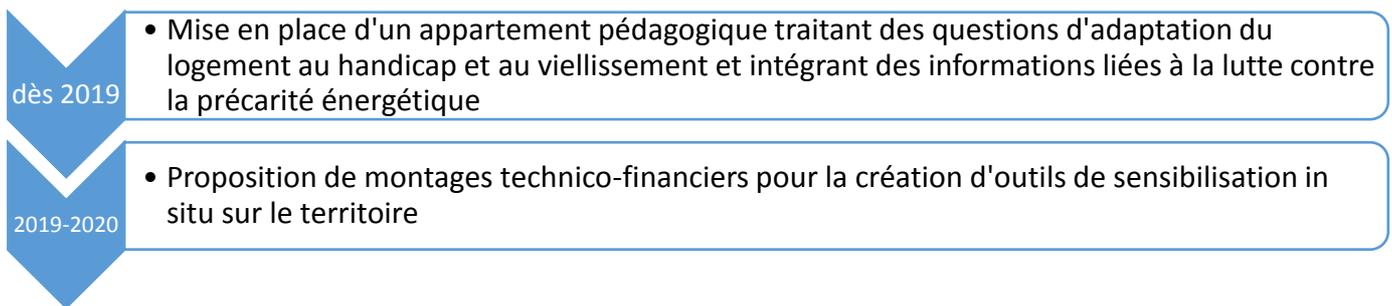
Direction(s) pilote(s): Délégation Générale au Développement Durable, Direction de l'autonomie

Parmi les propositions issues du processus de concertation des acteurs du territoire et des directions du Département, la possibilité de porter ou accompagner le développement d'outils pédagogiques in situ de type appartement pédagogique ou « bus de l'énergie » a émergé comme une action prioritaire. Parmi les pistes explorées pour répondre à cet enjeu, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne finance actuellement une action de logement pédagogique adapté au handicap et au vieillissement, ce projet pouvant inclure un axe de lutte contre la précarité énergétique dans son action.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation « précarité énergétique » organisées dans l'appartement pédagogique financé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne
- ✓ Nombre d'outils de sensibilisation « in situ » développés sur le Département

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction de l'Action Sociale, Direction de l'Habitat

Partenaires : Espaces info→énergie, Agences locales de l'énergie et du climat, fournisseurs d'énergie et d'eau, bailleurs sociaux, centres sociaux, collectivités territoriales, et plus largement tous les partenaires financiers et associatifs de terrain susceptibles de porter des actions in situ

Objectif
stratégique 4

Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire
départemental pour optimiser une action publique
concertée, cohérente et efficace

11 Mettre en place et piloter un réseau
structurant de partenaires en matière de lutte
contre la précarité énergétique

<p>Contexte Départemental</p>	<p>L'expérimentation de la Plateforme pour la Rénovation Énergétique pour tous a permis de développer un réseau de partenaires de la lutte contre la précarité énergétique sur un territoire restreint de 3 communes. L'évaluation de cette expérimentation a montré la pertinence d'un fonctionnement en réseau pour le repérage et l'accompagnement des ménages.</p> <p>La concertation des acteurs du territoire et des services départementaux organisée dans le cadre de la rédaction du PDLPE 2019-2022 a conforté l'importance de la mise en place d'un réseau à l'échelle départementale puisque cette proposition est ressortie de manière unanime au cours des premiers ateliers conduits auprès de 6 groupes d'acteurs différents. Ce type de réseau existe au niveau national sous des formes multiples (réseau RAPPEL, groupe « Précarité énergétique » de l'association AMORCE,...) mais n'existe pas à ce jour à l'échelle départementale sur le Val-de-Marne.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Faciliter et impulser les relations entre acteurs professionnels pour offrir un meilleur service public aux Val-de-Marnais</p> <p>Diminuer le non-recours aux dispositifs présents sur le territoire</p> <p>Faire monter en compétence les acteurs du champ de l'action sociale, médicosociale, de l'énergie, du bâtiment et autres acteurs de la lutte contre la précarité énergétique</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Délégation Générale au Développement Durable</p>
<p>Public cible</p>	<p>Toutes structures en lien avec la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Val-de-Marne</p>

Action 11.1 : Mettre en place et animer un réseau départemental d'acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne

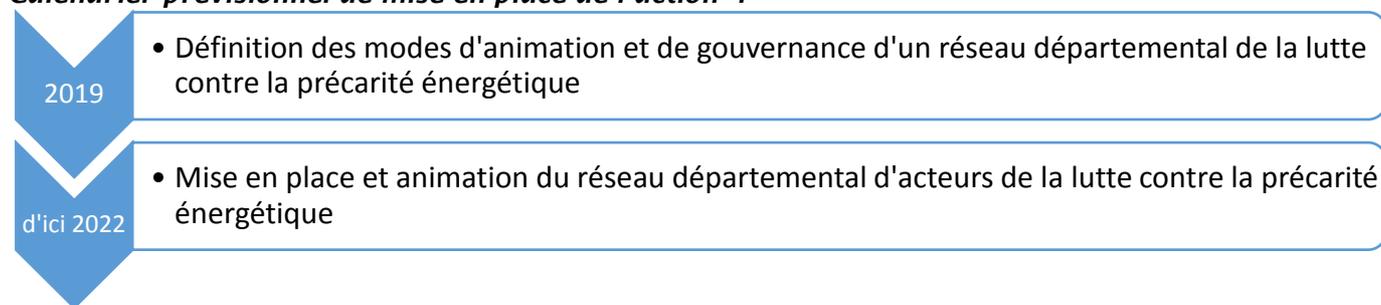
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Ce réseau aura pour but, l'échange de bonnes pratiques, la veille technique et documentaire, la complémentarité d'actions et la promotion des actions du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique. Le Département aura aussi vocation à intervenir dans les réseaux existants pour renforcer la prise en compte de la précarité énergétique dans les travaux en cours (par exemple : Val-de-Marne en Mouvement pour le Climat, Réseau Transition énergétique et écologique, Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne...). Le Département souhaite ainsi remplir le rôle de chef de filât de la lutte contre la précarité énergétique qui lui est dévolu par la loi. La formalisation et le mode d'animation de ce réseau sera défini en co-construction avec les acteurs du territoire, par exemple lors des rencontres départementales annuelles de la précarité énergétique (action 11.1)

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de membres
- ✓ Nombre de réunions du réseau et participants.

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Toutes directions impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique

Partenaires : Tous partenaires impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique

Action 11.2 : Organiser une rencontre départementale annuelle de la précarité énergétique

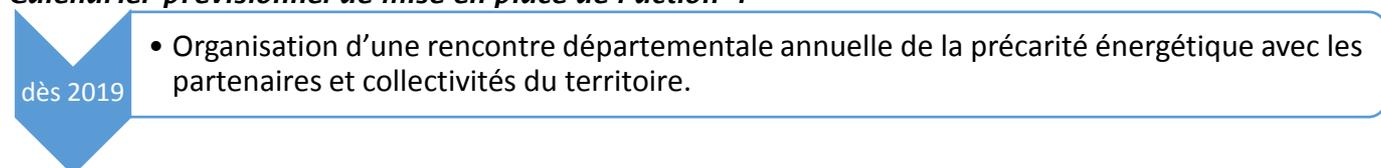
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Cette conférence a pour objectif de regrouper l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique. D'une récurrence annuelle, elle permettra la co-construction d'orientations partenariales et le partage d'expériences, sous pilotage du vice-président du Conseil Départemental en charge du développement durable et de la transition énergétique. Elle aura pour vocation de poursuivre le travail autour de l'élaboration partenariale du présent Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de structures participantes

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Toutes directions impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique

Partenaires : Tous les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne

Action 11.3 : Mettre en place une plateforme numérique d'échanges et de collaboration entre acteurs de la lutte contre la précarité énergétique en Val-de-Marne

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

En complément de la mise en place du réseau, celui-ci peut être accompagné d'une plateforme numérique d'échange et de collaboration à destination des membres pour permettre une poursuite des échanges en dehors des temps de réunion présentielle.

Indicateurs suivis :

- ✓ Si mise en place : Nombre de structures et d'acteurs inscrits sur la plateforme numérique d'échanges et de collaboration

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :

2019

- Analyse des besoins et étude de la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une plateforme numérique d'échange et de collaboration des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique en Val-de-Marne

Autres directions impliquées : Direction des systèmes d'information et toutes directions impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique

Partenaires : Tous partenaires impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique

**Objectif
stratégique 4**

**Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire
départemental pour optimiser une action publique
concertée, cohérente et efficace**

**12 Favoriser la connaissance des dispositifs et
des structures**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>Les travaux de mise en réseau des acteurs engagés lors de la première phase du PDLPE ont permis de faire émerger un besoin important d'une vision globale des actions et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sur le Département.</p> <p>Ce besoin a été confirmé lors de la phase de concertation des acteurs du territoire et des services départementaux préalable à l'écriture du PDLPE 2019/2022.</p> <p>La multiplicité des structures et des interventions implique un travail important de veille et de structuration.</p> <p>Lors de la concertation des acteurs, les 46 structures et services présents ont répertorié plus de 100 actions et dispositifs différents qu'ils pilotent ou animent. Cette première action doit être complétée par un travail le plus inclusif possible afin d'offrir aux professionnels du territoire et aux habitants une information fiable et des orientations efficaces.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Faciliter l'information et l'orientation des Val-de-Marnais vers des dispositifs adaptés et fonctionnels en matière de lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Faciliter la mise en réseau des acteurs, notamment entre acteurs de l'énergie, du bâtiment, et de l'action sociale et médicosociale.</p> <p>Lutter contre le non-recours aux dispositifs présents sur le territoire</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Délégation Générale au Développement Durable</p>
<p>Public cible</p>	<p>Professionnels et grand public</p>

Action 12.1 : Répertoire et cartographier les structures et les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire départemental

Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Un répertoire le plus complet possible sera réalisé par les services départementaux avec le soutien de leurs partenaires de terrain. Ce répertoire le plus exhaustif, s'accompagnera d'un travail de veille afin de l'actualiser de manière périodique. Il sera tenu à disposition des acteurs professionnels de terrain et des Val-de-Marnais. Cette action est réalisée en parallèle des actions 9.2 et 10.1 de repérage des actions de formation, sensibilisation et des outils à destination des professionnels et du grand public.

Indicateurs suivis :

- ✓ Nombre de dispositifs et de structures répertoriées

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



- Réaliser et mettre à jour un annuaire des structures et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire départemental

Autres directions impliquées : Toutes directions impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique

Partenaires : Tous les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne

**Objectif
stratégique 4**

**Fédérer le réseau des partenaires sur le territoire
départemental pour optimiser une action publique
concertée, cohérente et efficace**

**13 Améliorer le suivi partagé des dossiers
individuels de demandes d'aide ou
d'interventions techniques**

<p>Contexte Départemental</p>	<p>L'évaluation de la première phase du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité énergétique (2014-2018) a fait apparaître le suivi des demandes d'aide ou d'intervention technique comme un point à améliorer en priorité. Dans le cadre de l'expérimentation de la PRET et des Ambassadeurs de l'énergie, il s'agit d'un des points que les ménages concernés par un accompagnement complexe ont fait remonter.</p> <p>La concertation des partenaires du territoire et des services départementaux a confirmé ce besoin de coordination entre acteurs et de fluidification des relations entre dispositifs d'accompagnement technique, financier et social.</p>
<p>Impacts et enjeux concrets pour le territoire et les citoyens</p>	<p>Améliorer la prise en charge des ménages dans le cadre d'un accompagnement technique, financier ou social Diminuer le non-recours aux dispositifs présents sur le territoire Faciliter la mise en réseau des acteurs, notamment entre acteurs de l'énergie, du bâtiment, et de l'action sociale et médicosociale.</p>
<p>Direction(s) pilote(s)</p>	<p>Délégation Générale au Développement Durable</p>
<p>Public cible</p>	<p>Professionnels du Département et partenaires du territoire</p>

Action 13.1 : Etudier la possibilité d'une transmission facilitée de données de suivi entre donneurs d'alertes et porteurs de dispositifs d'accompagnement technique, financier ou social

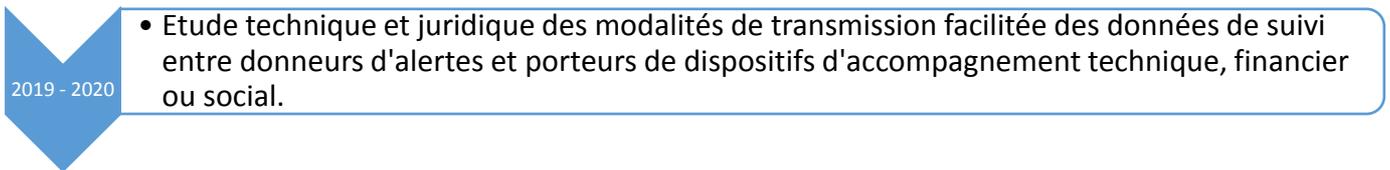
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

L'évaluation du premier plan montre que de nombreux ménages identifiés en précarité énergétique ne donnent pas suite aux premiers contacts avec un service ou un opérateur. En tenant compte de l'ensemble des contraintes liées à la confidentialité des données, cette action a pour objectif de construire avec l'ensemble des partenaires, les modalités d'un suivi afin d'améliorer le suivi et l'accompagnement des ménages

Indicateurs suivis :

- ✓ Pas d'indicateurs liés à l'étude

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Direction des affaires juridiques, Direction des systèmes d'information

Partenaires : Tous les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne

Action 13.2 : Etudier la mise en place une structure départementale de coordination des dispositifs de la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Val-de-Marne

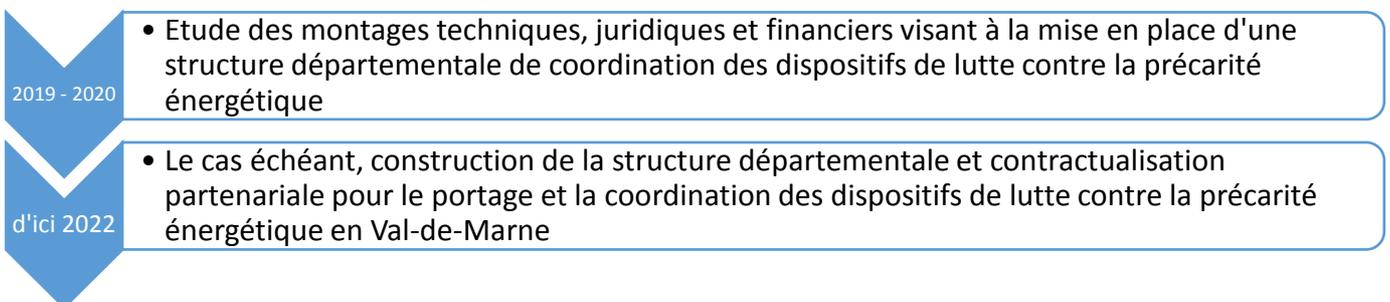
Direction(s) pilote(s) : Délégation Générale au Développement Durable

Le bilan de l'expérimentation de la Plateforme pour la Rénovation Energétique pour Tous et la concertation préalable à l'élaboration du présent plan ont fait remonter à plusieurs reprises la nécessité d'un point d'entrée unique aurait pour but de permettre le partage, de manière compatible avec les exigences de confidentialité des données, d'informations sur les diagnostics réalisés à domicile, les demandes d'aides ou d'accompagnement réalisées par un ménage et le résultat des actions menées.

Indicateurs suivis :

- ✓ Si mise en œuvre : Nombre de structures intégrées à cette structure de coordination
- ✓ Si mise en œuvre : Nombre de ménages suivis par la structure de coordination

Calendrier prévisionnel de mise en place de l'action :



Autres directions impliquées : Toutes directions impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique

Partenaires : Tous les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne

5

CONCLUSION

Le Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique 2019/2022 affirme l'ambition du département en matière de lutte contre la précarité énergétique pour les années à venir malgré les contraintes financières et un cadre institutionnel incertain. Il prend en compte et intègre les résultats de l'évaluation du premier plan 2014/2018.

Sa construction partenariale renforce la légitimité du département comme chef de file de la lutte contre la précarité énergétique, qui place la solidarité et son rôle de bouclier social au cœur de ses actions.

Ce plan n'est pas exhaustif, il n'a pas vocation à lister l'ensemble des actions portées par les différents acteurs du territoire départemental, mais il définit les enjeux stratégiques qui structurent la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique.

Les actions inscrites dans ce plan seront évaluées et ajustées en continu pour répondre aux besoins des Val-de-Marnais tout en intégrant les évolutions contextuelles.



Conseil départemental du Val-de-Marne

Délégation Générale au Développement Durable

Secteur Précarité Energétique

